

CONSTRUIRE LA MOBILITÉ **DE DEMAIN**

» **RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023**



TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1. VERKOR

QUI NOUS SOMMES	5
VERKOR ET SON ÉCOSYSTÈME	5
PAYSAGE ET RÉGLEMENTATION DU MARCHÉ	8
ENGAGEMENTS DU P-DG ET DU DIRECTEUR DE L'INNOVATION OUVERTE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CSO)	11
UN MODÈLE ÉCONOMIQUE QUI S'APPUIE SUR LES NORMES ESG	11
LES VALEURS FONDAMENTALES DE VERKOR	13
FAITS MARQUANTS EN 2023	14
VERKOR INNOVATION CENTRE (VIC): LA MISE EN PRODUCTION	14
LEVÉE DE FONDS	15
GIGAFACTORY : LA MISE EN CHANTIER	17
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DE NOTRE MISSION	19
NOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	19
CADRE DE GOUVERNANCE	20
IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES	26
EVALUATION DE DOUBLE MATÉRIALITÉ	27

CHAPITRE 2. NOS PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

OBJECTIFS DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PLAN D'ACTION PRINCIPAL	34
POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	34
ANALYSE DES RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	36
LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	37
EMPREINTE CARBONE DE VERKOR ET ÉVALUATION DU CYCLE DE VIE	37
PLAN D'ACTION	40
UTILISATION DES RESSOURCES NATURELLES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE	43
APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE	43
ECONOMIE CIRCULAIRE : BOUCLAGE DES FLUX DE RESSOURCES ENTRANTS ET SORTANTS	49
RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	52
UTILISATION DE L'EAU	52
POLLUTION DE L'AIR	54
BIODIVERSITÉ	56
TAXONOMIE	56



TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 3. NOS COLLABORATEURS

CULTURE ET COLLABORATEURS	59
SANTÉ ET SÉCURITÉ	59
DIVERSITÉ, ÉQUITÉ, INCLUSION	61
TRAVAILLER CHEZ VERKOR	63
ETHIQUE	67
LUTTE ANTI-CORRUPTION	67
CYBERSÉCURITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES	68
PARTENARIATS	69
ECOLE DE LA BATTERIE	69
AGIR POUR LA MOBILITÉ DE L'AVENIR	71

ANNEXES

ANNEXE A. PUBLICATION DE REPORTING	75
ANNEXE B. DÉCLARATION DU DEVOIR DE VIGILANCE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	78
ANNEXE C. NORMES TRANSVERSALES — EXIGENCES DE PUBLICATION	79
ANNEXE D. EXIGENCES DE PUBLICATION ET D'APPLICATION DANS LES THÉMATIQUES ESRS QUI S'APPLIQUENT CONJOINTEMENT AVEC LES INFORMATIONS GÉNÉRALES À PUBLIER ESRS 2	88
ANNEXE E. INDICES DES NORMES GRI	90
ANNEXE F. INDICE DES NORMES TCFD	96
Liste des acronymes	97
GLOSSAIRE	98
INDEX	101





Verkor

01



QUI NOUS SOMMES

VERKOR ET SON ÉCOSYSTÈME

Dans le contexte du changement climatique, Verkor est née de la volonté de faire de l'Europe un acteur de premier plan de la production de batteries bas-carbone. En 2020, six cofondateurs venus d'horizons divers, appelant tous à une profonde transformation, se sont unis pour créer Verkor.

Notre ambition ? Accroître la production de batteries bas-carbone pour répondre à une demande croissante de véhicules électriques.

Soutenue par des actionnaires de premier plan, EIT InnoEnergy, Groupe IDEC, Schneider Electric, Capgemini, Renault Group, EQT Ventures, Arkema, Tokai COBEX, Demeter FMET, Plastic Omnium, Macquarie Asset Management, Meridiam, CMA CGM, Sibanye-Stillwater, le Fonds Stratégique de Participation (FSP), Crédit Agricole et BPI France, Verkor a pour mandat d'accélérer l'industrialisation à grande échelle de batteries en Europe et de déployer des processus de production intelligents et durables dans sa première gigafactory française. Avec ses 393 collaborateurs de 40 nationalités différentes à fin 2023, Verkor détient la clé de son suc-

cess : une équipe multiculturelle composée d'experts animés par l'esprit d'entreprise, mettant à disposition leurs connaissances et leur expérience en matière de batteries dans le monde entier.

Verkor compte deux sites dédiés au développement

et à la production de cellules de batteries (illustration 1) : un centre d'innovation (le Verkor Innovation Centre, VIC) à Grenoble, faisant office de ligne pilote, de siège social, de laboratoire de R&D et de centre de formation (illustration 2) ; et sa future Gigafactory (capacité de 16 Gwh/an), près de Dunkerque (illustration 3).

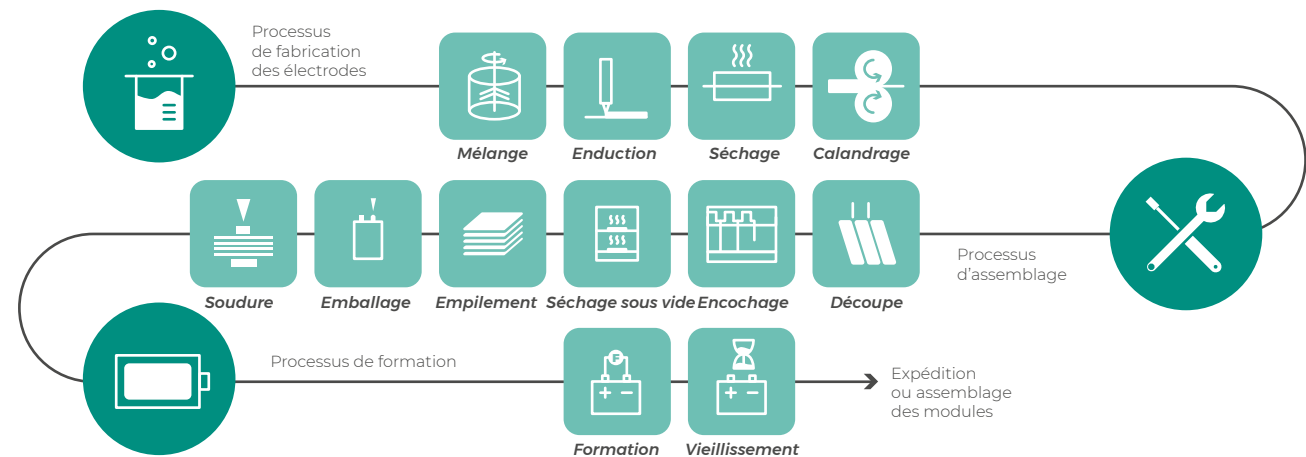


ILLUSTRATION 1 : LE PROCESSUS DE FABRICATION DE BATTERIES DE VERKOR.

Le Verkor Innovation Centre ou VIC (centre d'innovation de Verkor)

C'est ici que l'histoire de Verkor prend réellement forme. Construit sur un terrain de deux hectares à Grenoble, le Verkor Innovation Centre est dédié au développement et à l'industrialisation de cellules de batteries haute performance et bas-carbone. Le VIC est le siège social, mais également le centre de recherche et de développement, la ligne pilote et le centre de formation de Verkor.



Mise en prod. Mi-2023	Capacité max. 150 MWh/an	Surface totale 12,000m ²
ETP Environ 500	Équivalent à 5 à 10 VE/jour	Salle blanche 4,000m ²

ILLUSTRATION 2 : LE VIC.

La Gigafactory de Verkor

Grâce aux innovations issues du VIC, la Gigafactory de Verkor sera dotée d'une capacité de production de batteries lithium-ion de 16 GWh. Elle permettra d'équiper 300 000 véhicules électriques et de créer plus de 1 200 emplois directs. Une production en phase avec la demande croissante de batteries en Europe en matière de mobilité électrique comme de stockage stationnaire.



Mise en prod. Mi-2025	Capacité max. 16 MWh/an	Surface totale 150 ha
Emplois directs Plus de 1 200 ETP	Équivalent à 1000 VE/jour	Superficie de l'usine Plus de 100 000 m ²

ILLUSTRATION 3 : LA GIGAFACTORY.

L'illustration 4 ci-après illustre les étapes clés de l'histoire de Verkor, mais aussi la période de 2020 à 2023 et ses principaux projets jusqu'en 2030.

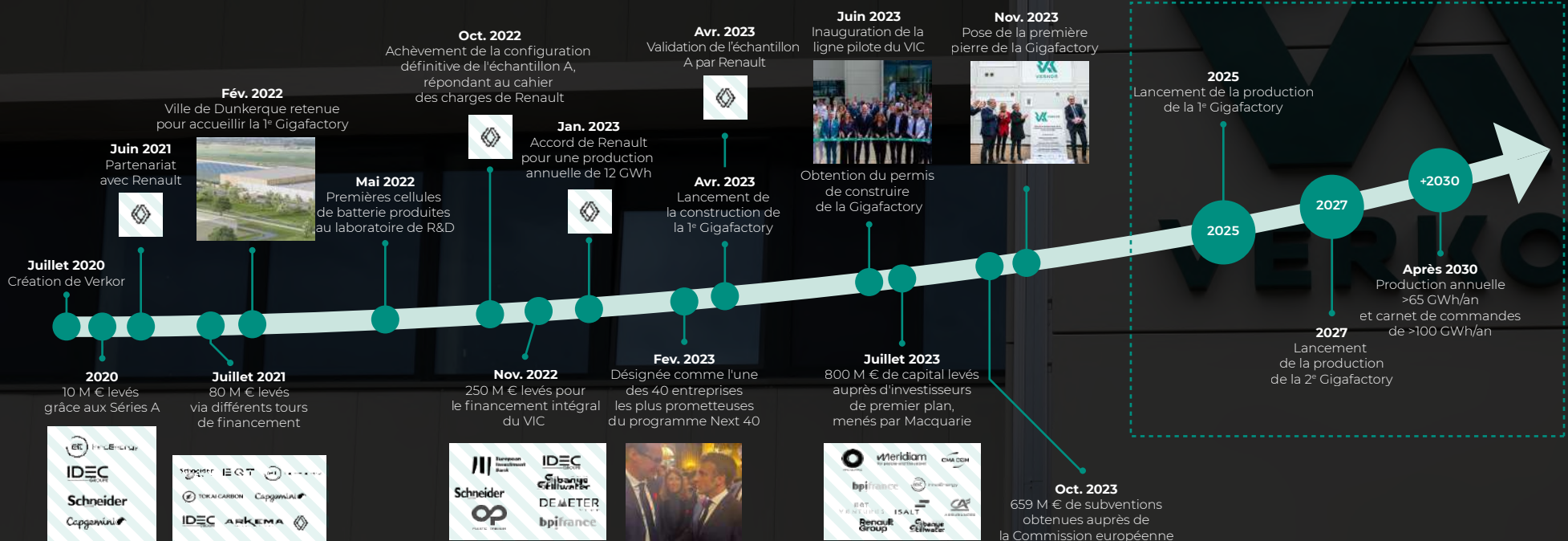


ILLUSTRATION 4: LA TRAJECTOIRE DE VERKOR DE 2020 A 2030, ET AU-DELA (VISION 2023)

PAYSAGE ET RÉGLEMENTATION

DU MARCHÉ

Electrifier les transports pour atteindre la neutralité carbone à l'échelle mondiale

L'Accord de Paris de 2015 limite la hausse des températures mondiales à 1,5°C au-dessus des niveaux pré-industriels pour atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050. Les émissions des transports représentant 22 % des émissions européennes de carbone en 2022, dont 20 % des transports routiers, le secteur des transports joue un rôle majeur dans la réalisation de l'objectif de zéro émission nette.

Le paquet de propositions « Fit for 55 » de l'Union européenne cible une réduction d'au moins 55 % des émissions de gaz à effet de serre en Europe d'ici à 2030. Les normes préconisent que l'ensemble des véhicules particuliers et utilitaires neufs commercialisés sur le marché domestique ne produisent aucune émission (c'est-à-dire qu'ils n'émettent aucun GES lorsqu'ils circulent), en mettant particulièrement l'accent sur les solutions électrifiées les plus avancées. Les batteries Lithium-ion (Li-ion) sont la solution de prédilection pour transformer la mobilité. De fait, elles affichent la densité énergétique la plus élevée (150-

250 Wh/kg). Elles offrent ainsi aux utilisateurs de véhicules électriques une plus grande autonomie, tout en restant compétitives.

La demande de véhicules électriques devrait croître en Europe. D'après le rapport Global EV Outlook 2023 de l'AIE, le nombre de véhicules électriques commercialisés en Europe devrait atteindre les 10,1 millions d'ici à 2030 et 15,5 millions d'ici à 2035 conformément au scénario des politiques annoncées (STEPS). Pour répondre à cette demande, la France a pour objectif de produire deux millions de véhicules électriques par an d'ici à 2030¹.

Relocaliser l'industrie de la batterie en Europe pour une production plus durable

En 2023, la Chine faisait encore figure de premier producteur mondial de batteries Li-ion, avec environ deux tiers de la production mondiale. Le pays est le premier exportateur mondial de batteries de véhicules électriques, avec 12 % environ de ses batteries de véhicules électriques exportées en 2023 et une surproduction de matériaux actifs de cathode et d'anode. 20 % des batteries de véhicules électriques en Europe sont importés de Chine, cette dernière détenant environ 90 % et 97 % des capacités de production mondiale de ma-

tériaux actifs de cathode (MAC) et de matériaux actifs d'anode (MAA), respectivement. L'Europe dépend ainsi fortement de la Chine pour sa production de batteries². Plusieurs projets dans la chaîne de valeur des batteries ont été lancés en Europe pour réduire cette dépendance. D'après l'Alliance européenne des batteries (EBA) créée par la Commission européenne en 2017, d'ici à 2025, la valeur du marché européen des batteries pourrait dépasser les 250 milliards d'euros en ce qui concerne la demande attendue. D'ici à 2030, la production de batteries en Europe devrait atteindre 1 GWh/an³ — un niveau proche, mais encore inférieur à la demande attendue de batteries en Europe de 1,3-1,4 GWh/an.

D'un point de vue écologique, les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à la production de batteries sont essentiellement imputables aux importantes quantités d'énergie nécessaires pour transformer les matières premières en composants de cellules de batteries. La relocalisation de la production en Europe — et dans le cas présent en France avec son mix énergétique bas-carbone — réduira ces émissions.

Face à ce constat, une puissante vague d'innovation a déferlé sur le tissu académique et industriel local, dans lequel s'inscrit Verkor.



De nouvelles réglementations pour des activités plus responsables

La mise en place du score environnemental en France pour les nouveaux véhicules électriques, parallèlement à la directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) et à la réglementation européenne sur les batteries, crée un cadre pour des activités plus responsables.

En France, depuis le 10 octobre 2023, les nouveaux véhicules électriques doivent afficher un **score environnemental minimum** pour être éligibles à un bonus écologique, à une prime de conversion et à un programme de leasing préférentiel. Les véhicules électriques affichant une empreinte carbone supérieure au seuil prévu ne pourront plus bénéficier d'un soutien financier. Le score environnemental se fonde sur le mode de production et de transport du véhicule électrique avant sa mise en circulation. Il tient compte de l'impact environnemental des matières premières et de l'énergie impliquées dans la production du véhicule, la production des batteries, le transport et la logistique. L'objectif est d'encourager les constructeurs automobiles à produire des

véhicules électriques bas-carbone, y compris des batteries bas-carbone, en Europe.

Applicable depuis le 1er janvier 2024, la **CSRD** est la nouvelle directive européenne sur le reporting extra-financier. Elle vise à améliorer la transparence et la comparabilité du reporting financier durable des entreprises en établissant des critères de reporting pour les indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). La CSRD permet d'échanger sur les impacts, risques et opportunités des enjeux ESG identifiés pour les entreprises. Verkor se conformera pleinement à la directive CSRD dans le rapport de développement durable de 2025 et a commencé à intégrer bon nombre des exigences figurant dans le rapport de 2023.

La réglementation européenne sur les batteries est entrée en vigueur en août 2023 dans l'Union européenne. Elle vise à renforcer les règles de durabilité applicables aux batteries et aux déchets de batteries, et encadre l'ensemble du cycle de vie de la batterie — de la production à la réutilisation et au recyclage — pour garantir la sécurité, la durabilité et la compétitivité.

Les mesures clés liées à la durabilité de la réglementation sur les batteries sont les suivantes :

- Une économie circulaire ; des objectifs plus stricts pour la collecte des déchets, l'efficacité du recyclage et la valorisation des matériaux ;
- Des règles justes : des exigences strictes en matière de durabilité, de traçabilité, de performance et d'étiquetage (notamment en matière d'empreinte carbone) ;

• La réduction des impacts environnementaux et sociaux négatifs : politique de due diligence (devoir de diligence) pour faire face aux risques sociaux et environnementaux tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

La réglementation prévoit l'adoption d'un Passeport batterie, accessible avec un QR code, qui renferme des informations sur la batterie comme ses composants, le contenu recyclé, l'empreinte carbone et les recommandations en termes de répa-

ration et de fin de vie.

Vous trouverez ci-dessous la chronologie de la réglementation sur les batteries avec les principales mesures relatives aux batteries de véhicules électriques (illustration 5).

Chez Verkor, nous sommes convaincus que ce cadre réglementaire offre une opportunité fantastique à l'écosystème européen des batteries d'impliquer véritablement la chaîne d'approvisionnement et de s'engager en faveur d'une industrie plus durable.

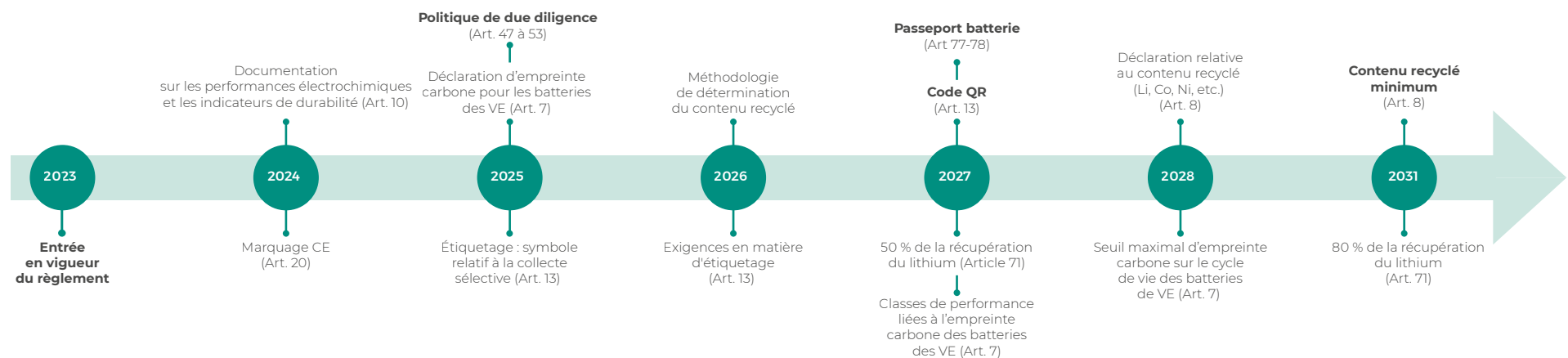


ILLUSTRATION 5 : CHRONOLOGIE DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE SUR LES BATTERIES ET PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX BATTERIES DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES.
SOURCE : [HTTPS://WWW.FLASHBATTERY.TECH/EN/NEW-EUROPEAN-BATTERY-REGULATION/](https://www.flashbattery.tech/en/new-european-battery-regulation/)

ENGAGEMENTS DU P-DG ET DU DIRECTEUR DE L'INNOVATION OUVERTE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CSO)

Message de Benoit Lemaignan, Président-Directeur général, et de Gilles Moreau, Directeur du développement durable (CSO).

Chez Verkor, nous souhaitons influencer véritablement sur la société en luttant contre le réchauffement climatique, tout en réindustrialisant l'Europe. Nous estimons que la transition écologique de la mobilité va au-delà de la réduction de son empreinte carbone. Elle implique la relocalisation des emplois et le partage de la valeur ainsi créée. Pour que la mobilité électrique contribue pleinement à un avenir durable, une production responsable est essentielle. Aucun des enjeux ESG ne peut être ignoré. Il est crucial pour Verkor d'avoir une visibilité totale des impacts environnementaux et sociaux sur l'environnement naturel et social, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, afin de pouvoir mener ses activités de façon durable.

Depuis sa création il y a trois ans, Verkor a fait de la durabilité la pierre angulaire de son modèle économique.

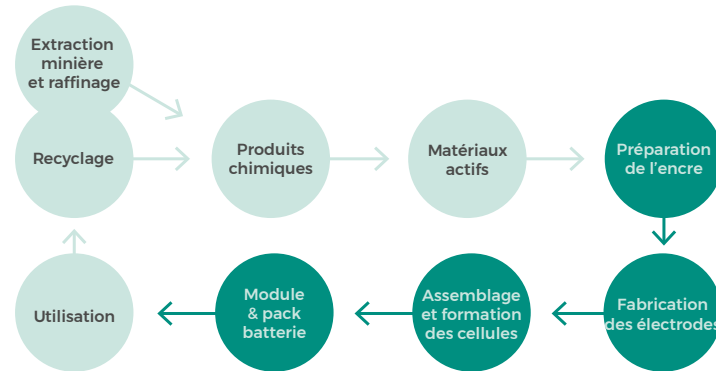
UN MODÈLE ÉCONOMIQUE QUI S'APPUIE SUR LES NORMES ESG

La durabilité est au cœur de la production des batteries de Verkor. Elle soutient également la réglementation, comme le Règlement européen sur les batteries et la directive CSRD pour la conformité au marché européen. Ces réglementations soutiennent également nos efforts en vue d'une plus grande transparence de la chaîne de valeur (illustration 7) et d'une meilleure compréhension de ses impacts.

Les critères de développement durable et d'empreinte carbone sont des facteurs clés de différenciation lorsque nous collaborons avec nos partenaires et fournisseurs. L'illustration 6 ci-après présente le modèle économique de Verkor depuis nos ressources jusqu'à notre création de valeur.

Les ressources de Verkor

393 employés (équivalents temps plein) fin 2023
Capacité de 150 MWh/an de la ligne pilote et capacité de **16 GWh/an** pour la future Gigafactory
 Une chaîne d'approvisionnement transparente :
Traçabilité > à 80 %
8 GWh de consommation d'électricité au niveau du VIC en 2023. Un mix électrique français bas carbone
505 tonnes de matières premières
19 investisseurs
 Levée de fonds en série C d'un montant minimum de **800 M €**
659 M € de promesses de subventions



La création de valeur de Verkor

Des cellules de batterie **bas carbone et sûres**.
Une chaîne d'approvisionnement transparente : Objectif de traçabilité de 100 % pour les matières premières critiques d'ici 2027.
 D'ici fin 2028 : **Production de 16 Gwh/an**. L'équivalent de 200 000 VE.
95 % des rebuts recyclés d'ici 2027
Emplois locaux à Grenoble et Dunkerque : 393 sur 2023. En 2026, Verkor table sur 1 200 employés à Dunkerque et 450 à Grenoble.
35 brevets (31 actifs) et **4 marques**
Formations proposées via l'École de la Batterie : **628 personnes formées** entre nov. 2022 et déc. 2023. Plus de 100 parcours de formation proposés.
 Création d'un **écosystème durable** grâce à un dialogue en continu avec les parties prenantes.

ILLUSTRATION 6. BUSINESS MODEL DE VERKOR, DES RESSOURCES À LA CHAÎNE DE VALEUR.

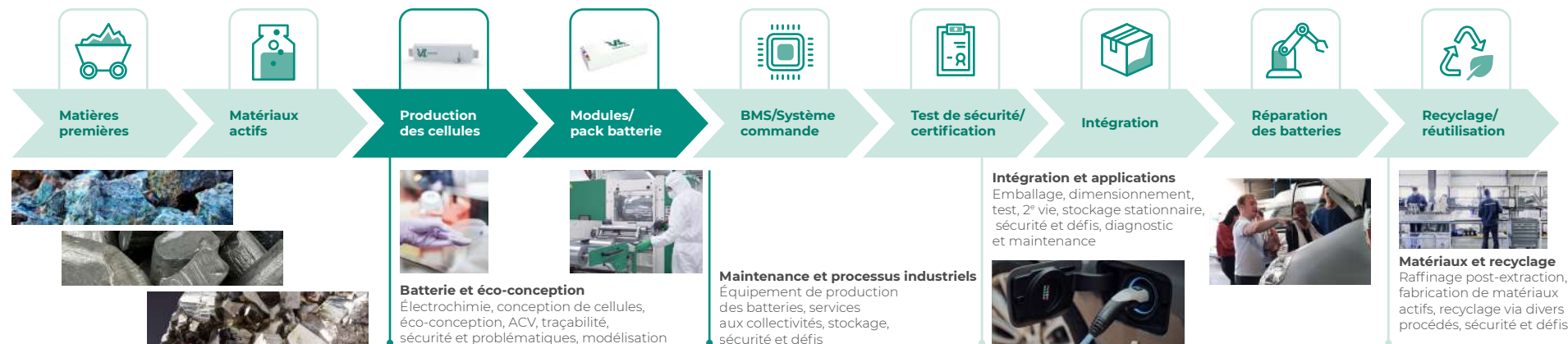


ILLUSTRATION 7. LA CHAÎNE DE VALEUR DE VERKOR.

LES VALEURS FONDAMENTALES DE VERKOR

Verkor reste fidèle à ses convictions et s'engage à adopter une approche responsable tout au long du cycle de vie des batteries — du choix des composants au recyclage. Ces points forts contribueront à faire du secteur des batteries une industrie durable qui réponde aux exigences croissantes imposées par la transition énergétique.

Verkor lance un nouveau modèle économique : le groupe souhaite promouvoir un avenir technologique responsable et local, en accord avec les aspirations profondes de la société d'aujourd'hui. Les batteries produites en France par Verkor auront une empreinte carbone trois fois moins importante que les batteries existantes sur le marché.

Verkor est consciente qu'elle doit surmonter certains facteurs externes pour réaliser son ambition, comme le besoin de matériaux critiques dans un environnement de marché controversé, la forte dépendance à la Chine pour certaines matières premières et certains équipements industriels, et l'absence de main-d'œuvre qualifiée en Europe. Verkor s'inscrit pleinement dans l'écosystème européen des batteries pour remédier à cette situation, sachant parfaitement que le traitement de ces problématiques est un processus à moyen/long terme. Pendant ce temps, Verkor relève ces défis et mène ses activités de façon aussi durable que possible en agissant à plusieurs niveaux sur la chaîne de valeur, comme décrit dans les chapitres ci-après.



FAITS MARQUANTS EN 2023

L'année 2023 a été marquée par des étapes clés pour Verkor : la mise en production dans le Verkor Innovation Centre (VIC); la mise en chantier de la Gigafactory; et une levée de fonds historique. Ces réalisations procèdent toutes du projet de Verkor de s'ériger en acteur de premier plan de la fabrication de batteries en France.

VERKOR INNOVATION CENTRE (VIC): LA MISE EN PRODUCTION

Le 29 juin 2023, le VIC a été officiellement inauguré avec pour triple objectif de produire, innover et former. Le centre est doté d'équipements ultra-modernes de Recherche et Développement (R&D) et accueille une ligne pilote grandeur nature, entièrement automatisée et digitale, capable de produire 150 MWh de cellules de batteries par an, à commencer par celles qui équiperont le futur C-Crossover GT 100 % électrique de Renault Alpine. C'est dans ce centre que Verkor développe et valide ses nouvelles chimies et ses nouveaux produits, et qu'elle

conçoit les procédés de production automatisés et digitalisés les plus innovants. Un accent particulier est mis sur le développement durable des batteries et à ce titre, Verkor se montre soucieuse de son empreinte carbone, du recyclage, de la traçabilité et du développement de talents. L'espace permettra également au groupe d'atteindre ses objectifs de formation en préparant l'avènement d'une nouvelle génération d'experts de la filière batterie et en mettant à leur disposition les ressources nécessaires pour mener des recherches de pointe. D'ici à

2027, grâce au projet d'Ecole de la Batterie de Verkor, 1 600 personnes seront formées chaque année.

Benoit Lemaignan, cofondateur et P-DG de Verkor déclare : « Nous l'avons annoncé il y a moins de trois ans et nous l'avons fait : le Verkor Innovation Centre démarre aujourd'hui ses opérations. Nous nous sommes donnés comme mission collective de produire des batteries bas-carbone et haute performance à grande échelle pour accélérer la transition énergétique et industrielle, en France et en Europe. Le VIC en est une étape essentielle. »



SEPTEMBER 2023



ILLUSTRATION 8 : LA STRUCTURE DE FINANCEMENT DE VERKOR.

LEVÉE DE FONDS

En septembre 2023, Verkor a annoncé avoir sécurisé plus de 800 millions d'euros grâce à un tour de table de financement de Série C, 659 millions d'euros de subventions françaises et 600 millions d'euros de prêts de la Banque européenne d'investissement, qui sont venus compléter le financement bancaire de 1,3 milliard annoncé en mai 2023 (illustration 8).

Via son fonds dédié aux solutions en faveur de la transition énergétique, Macquarie Asset Management était le principal investisseur de la dernière levée de fonds Série C, s'alliant à l'investisseur de référence Meridiam pour financer la première Gigafactory de Verkor, de nouveaux programmes de développement technologique et des investissements sur l'ensemble de la chaîne de valeur des batteries bas-carbone.

D'autres partenaires financiers et industriels historiques se sont joints au tour de table, à l'image de Renault Group, EQT Ventures, EIT InnoEnergy et Si-

banye-Stillwater. Le fonds d'investissement SPI (Sociétés de projets industriels), opéré par Bpifrance, a renforcé également son investissement dans ce tour de table. Cette décision s'inscrit dans son programme d'investissements d'avenir.

Ce tour de table bénéficie également du soutien de l'écosystème français de l'assurance pour une réindustrialisation durable grâce à un investissement significatif de Crédit Agricole Assurances et du Fonds Stratégique de Participation (FSP) opéré par la société d'investissement ISALT.

PULSE, le fonds énergie de CMA CGM, a contribué à la levée de fonds dans le cadre d'un partenariat élargi avec Verkor autour de la chaîne d'approvisionnement et de la décarbonation des secteurs du transport et de la logistique. Le montant du tour de table est évalué à au moins 800 millions d'euros.

Les autorités nationales et locales pleinement engagées

Verkor recevra également 659 millions d'euros de subventions, principalement de l'Etat français, conformément au plan « France 2030 ». Ce projet est financé par Bpifrance et bénéficie du soutien de la région Hauts-de-France et de la communauté urbaine de Dunkerque.

Ce soutien a reçu l'approbation de la Commission européenne dans le cadre de la supervision des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation. Il permettra à Verkor et à ses partenaires de réaliser un ambitieux programme d'innovation dans les techniques de fabrication de pointe utilisant les technologies numériques et de recyclage. Ces technologies sont développées au VIC à Grenoble et seront déployées dans la Gigafactory de Verkor.

Un soutien important des acteurs publics européens

Ce financement de Série C intervient juste après que la Banque européenne d'investissement (BEI) s'est engagée à soutenir le financement de la Gigafactory sous forme de prêts directs et indirects pour un montant maximum de 600 millions d'euros. Ce soutien initial s'inscrit dans le contexte d'un financement bancaire plus large annoncé en mai 2024 avec des banques commerciales et aux côtés de la BEI.

L'intégralité du financement ira :

- à la construction de la première Gigafactory de Verkor et à la production de cellules de batteries bas-carbone et haute performance ;
- à la recherche pour promouvoir de nouvelles technologies de production et de batteries dernier cri au sein du Verkor Innovation Centre (VIC) ;
- à des investissements stratégiques tout au long de la chaîne de valeur de la batterie, qui généreront des milliers d'emplois durables directs et indirects.



GIGAFACTORY : LA MISE EN CHANTIER

En 2023, Verkor a soumis une demande d'autorisation environnementale aux autorités françaises. Cette procédure comprenait une étude d'impact et une évaluation des risques. La chronologie s'est déroulée comme suit :

- une enquête publique a été menée et les conclusions ont été reçues en avril 2023,

- l'autorisation de mise en chantier a été obtenue le 16 mai 2023,
- l'autorisation environnementale a été reçue le 12 juin 2023,
- le premier collaborateur de Verkor est arrivé sur site en juillet 2023.

En novembre 2023, en présence de la Première ministre Elisabeth Borne, de la ministre de la Transition

énergétique Agnès Pannier-Runacher, du ministre délégué au Logement et Président de la Communauté urbaine de Dunkerque Patrice Vergriete, du Président de la région Hauts-de-France Xavier Bertrand et d'Ambroise Fayolle, Vice-Président de la BEI, Verkor a posé la première pierre et a inauguré officiellement la construction de la Gigafactory de Dunkerque (illustration 9).



ILLUSTRATION 9 : POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE LA GIGAFACTORY.

La première étape de la construction était de sécuriser le site en installant une clôture d'enceinte et en contrôlant les accès. Cette étape a été suivie par la mise en place de droits d'accès et d'une formation initiale à la sécurité (rappel des règles de sécurité, assuré par l'équipe HSE – santé, sécurité et environnement, à l'arrivée des nouveaux embauchés). La dernière étape consistait à construire la base vie pour les employés de Verkor et les équipes de construction, notamment les entrepreneurs.

Aucun accident du travail n'a été rapporté parmi les effectifs de Verkor à Dunkerque en 2023, ni aucun incident environnemental.

Parmi les travaux réalisés en 2023 ont figuré la construction de réseaux et de routes, la pose des fondations et la construction des bassins et des canaux de drainage. La construction hors sol a commencé en 2024.

Le site de Dunkerque est identifié comme un site SEVESO de seuil haut. Verkor est un membre actif

du SPPPI (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles). Le SPPPI englobe l'ensemble des sites industriels classés SEVESO le long de la côte d'Opale de Normandie et de la Flandre française. Verkor participe à des campagnes de prévention, comme la Journée de la résilience pendant laquelle elle informe les élèves du secondaire des risques industriels et des moyens d'y faire face.

En 2023, Verkor a commencé à appliquer et à surveiller le plan d'action établi par l'étude d'impact pour la préservation de l'environnement naturel, de la biodiversité, du corps humain et du patrimoine culturel. Aucune plainte sur les activités de la Gigafactory n'a été reçue. Les projets de la direction visent à répondre aux enjeux environnementaux et sociaux, comme la biodiversité et la qualité de l'air.

Enfin, Verkor a entamé le processus d'obtention des certifications ISO 14001 et ISO 45001 avant fin 2024.

S'agissant de la sécurité et de la prévention des risques sur site, en 2023, plusieurs collaborateurs de la Gigafactory ont reçu une formation aux premiers secours. Verkor a mis en place une infirmerie, ouverte tous les jours de 8h00 à 18h00. Une équipe constituée de quatre agents responsables de la sécurité contrôle et s'assure du respect des consignes de sécurité, tandis qu'un coordinateur SPS (Sécurité et protection de la santé) gère le PGCSPS (Plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé) et les plans de santé et de sécurité des sous-traitants. Pour les questions de santé, de sécurité et d'environnement sur site, un responsable HSE a été embauché à la Gigafactory en 2023, avec pour projet de créer une équipe HSE en 2024.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DE NOTRE MISSION

NOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis la création de Verkor, le développement durable fait partie intégrante de notre stratégie. Notre mission consiste à produire localement des cellules de batterie bas-carbone pour une transition énergétique responsable.

Verkor s'engage à mettre en pratique les principes de développement durable à tous les niveaux : le respect de l'environnement, des peuples et des communautés, et une poursuite éthique et juste de son activité.

Notre approche durable repose sur quatre piliers (illustration 10) :

• Fabriquer des batteries bas-carbone :

Notre objectif est de produire des batteries avec une empreinte carbone trois fois moins importante que les batteries moyennes produites aujourd'hui. à 30 kg CO₂ éq/kWh d'ici à 2032.

• Réutiliser et recycler :

Maximiser le recyclage des rebuts de production grâce à une approche en boucle fermée : les rebuts recyclés venant remplacer en partie les matières premières actives. à Recyclage de 95 % des rebuts de production de la Gigafactory d'ici à 2027.

• Garantir une traçabilité totale sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement :

En collaborant avec tous nos partenaires sur l'ensemble de la chaîne de valeur, des mines aux utilisateurs finaux, et en intégrant le recyclage à Traçabilité complète de la chaîne d'approvisionnement de Verkor pour les minéraux critiques d'ici à 2027.

• Former des talents dans les métiers de la filière batterie :

1 600 talents formés chaque année d'ici à 2026/2027.

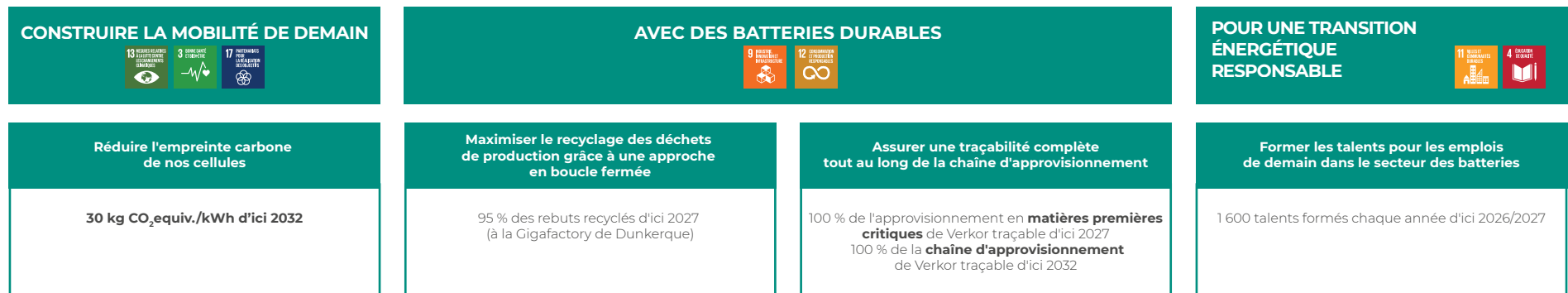


ILLUSTRATION 10. OBJECTIFS DE DURABILITÉ.

CADRE DE GOUVERNANCE

La gouvernance de Verkor repose sur un système de règles et de processus pour garantir une attribution claire et une répartition des responsabilités pour atteindre des objectifs en ligne avec les valeurs de notre entreprise.

Le Conseil d'administration et de surveillance

Le Conseil de surveillance est composé de huit membres :

- Benoît Lemaignan (Président-Directeur général et cofondateur, Verkor) – Président ;
- Bart de Beer (Directeur financier, InnoEnergy) ;
- Philippe Brunet (SVP Powertrain et EV Engineering, Renault Group) ;
- Victoire de Margerie (administratrice indépendante) ;
- Chris Archer (Directeur de EMEA, Macquarie) ;
- Timothée Pradier (Gestionnaire d'investissement Infrastructure, Crédit Agricole) ;
- Matthieu Muzumdar (Directeur général adjoint, Meridiam) ;
- Nicolas Dubourg (Directeur général, FSP).

Son rôle consiste à approuver et à orienter les stratégies, tout en fixant des objectifs et des cibles. Il a pour responsabilité de contrôler la conformité et la trajectoire de développement durable de Verkor.

Le Conseil de surveillance comprend également des délégations, c'est-à-dire des sous-comités classés selon leurs compétences, qui se réunissent quatre fois par an. Ces comités sont chargés de superviser des questions spécifiques et veillent au partage transparent des informations à tous les niveaux.

On dénombre cinq sous-comités :

- Financement de projets & Construction (PFCC)
- Technologie & Croissance
- Audit & Risques
- Nominations & Rémunérations
- Santé, Sécurité & Environnement sur le lieu de Travail (WHSE)

Les employés sont informés de la stratégie et de la vision du groupe à l'occasion de deux assemblées générales.

L'équipe de direction

Le rôle de l'équipe de direction est de mettre en œuvre la stratégie de Verkor. Elle est composée de sept membres possédant des compétences et des expériences complémentaires (illustration 11).

La connaissance du secteur automobile et de la culture industrielle constitue un socle commun. L'expérience dans la transition énergétique est également un critère décisif pour assurer la transformation de Verkor en fabricant de batteries bas-carbone.

BENOIT LEMAIGNAN
Président Directeur général

carbone4 AIRBUS
Meridiam
OSER ENR
W&A

CHRISTOPHE MILLE
Directeur technique

TESLA Apple BMW

PHILIPPE CHAIN
Directeur de la clientèle

TESLA Audi

GILLES MOREAU
Directeur du développement durable

LANCEY energy storage C22

CÉDRIC GOARANT
Directeur financier

KPMG APPARIUS
InnovaFonds

STÉPHANIE BUXMAN
Directrice des ressources Humaines

LDC amazon

THIERRY FIGEAC
Directeur général du VIC

GE

ILLUSTRATION 11 : L'ÉQUIPE DE DIRECTION EN 2023.



CREDIT PHOTO : © CÉCILE BRUN

Réunions 360

Les réunions 360 sont organisées chaque semaine entre les cadres et les parties prenantes des différentes équipes. Ces réunions permettent aux décideurs de comprendre les activités menées par les autres équipes et d'empêcher un cloisonnement. C'est également pendant ces réunions que de nouveaux projets et de nouvelles initiatives sont proposés et adoptés.

Gouvernance du développement durable

Le Conseil d'administration et l'équipe de direction assument la responsabilité partagée des questions liées au développement durable. Pour mettre en corrélation la performance technique et la responsabilité socio-environnementale, l'équipe du Développement durable a vu le jour en 2020. Elle est dirigée par le cofondateur Gilles Moreau qui occupe la fonction de Directeur du développement durable (CSO).

L'équipe du Développement durable est chargée de superviser et de soutenir la mise en application de la feuille de route du développement durable de Verkor dans toute l'entreprise, tout en aidant ses départements à mesurer leurs externalités potentielles. L'équipe développe des outils et des méthodologies, et accompagne et forme d'autres équipes d'entreprise, ainsi que des équipes opérationnelles. Elle partage les meilleures pratiques et mesure les performances en matière de développement durable pour rendre régulièrement compte des résultats et des avancées.

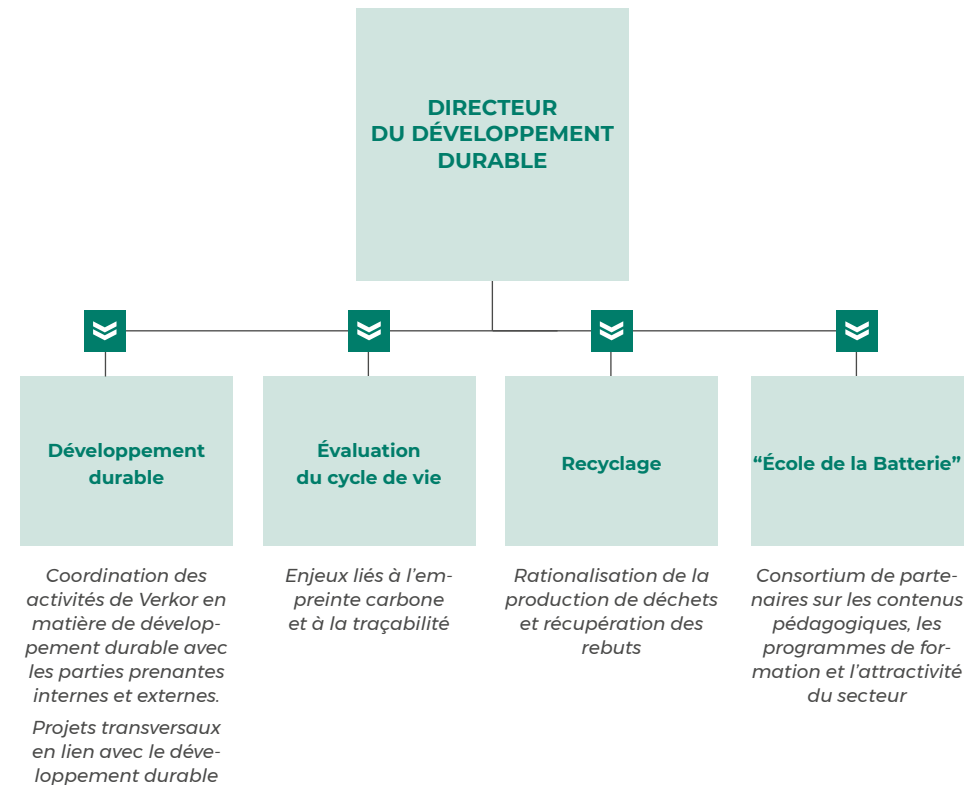


ILLUSTRATION 12 : ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Les rôles et les responsabilités en matière de développement durable des différents organes de gouvernance sont présentés dans le tableau 1.

ORGANE DE GOUVERNANCE	ROLES ET RESPONSABILITES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE
Conseil de surveillance	Examiner les risques et les opportunités en matière de développement durable dans la stratégie de Verkor. Ajuster et valider les orientations stratégiques chaque trimestre. Valider le rapport de développement durable, en illustrant les progrès accomplis, chaque année.
Réunions 360	Examiner et approuver la communication sur le reporting de développement durable deux fois par mois.
Comité ESG	<p>Un Comité ESG est mis en place avec les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer la stratégie ESG de Verkor et définir les plans d'action pour atteindre les objectifs de la société en matière de développement durable ; • Veiller au respect de la réglementation européenne en matière de reporting de développement durable. <p>Les membres du Comité ESG seront issus de différentes équipes, notamment les départements Développement durable, Juridique, HSE et Finance.</p> <p>Le Comité se réunira chaque trimestre et rendra compte au Comité Santé, Sécurité et Environnement sur le lieu de Travail (WHSE).</p>
Département du Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Piloter et coordonner le déploiement de politiques, d'objectifs et d'actions en matière de développement durable ; • Produire des communications sur le développement durable et répondre aux demandes des parties prenantes internes et externes.
Groupes de travail sur la Mobilité, la Santé et la Culture	<p>Le Comité Mobilité encourage et aide le personnel à utiliser des moyens de transport bas-carbone pour les déplacements domicile-travail ;</p> <p>Le Comité Culture et Santé (CCS) permet de créer et de maintenir une culture du travail positive et cohérente, qui soutient les valeurs fondamentales de Verkor. Ce comité promeut la diversité, l'équité et l'inclusion.</p>
Parties prenantes internes <i>(HSE, CSE, Approvisionnements, RH, Qualité, Maintenance, Numérique/Informatique, Finance, Marketing & Ventes, Programme Clients, PMO, Conception & Développement, Production, Juridique)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des actions et des mesures concrètes dans chaque département ; • Rendre compte des avancées et contribuer au reporting ; • Assurer un retour d'information à l'équipe de direction.

TABEAU 1 : RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ORGANES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORGANE DE GOUVERNANCE	ROLES ET RESPONSABILITES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE
<p>Comité WHSE (Comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement sur le lieu de travail)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aider l'équipe de direction de Verkor à atteindre et conserver une performance de pointe en matière de HSE. • Aider les cadres de Verkor à gérer efficacement les questions de HSE avec l'aide de l'équipe HSE. • Examiner la stratégie et le plan de la société en matière de santé, de sécurité et d'environnement, en s'assurant qu'ils sont suffisamment ambitieux pour la taille et la complexité de la société, et qu'ils disposent des ressources adéquates. • Examiner et surveiller les performances, en mettant en place les actions correctives appropriées. • Recevoir les rapports sur tout problème ou incident inhabituel en matière de santé, de sécurité et d'environnement, sur des accidents évités de justesse, des blessures potentiellement graves/mortelles, et examiner les conclusions des enquêtes. • Recevoir et examiner les rapports adressés par le Directeur HSE de Verkor sur des changements réglementaires et leur impact sur l'activité.
<p>Parties prenantes externes</p>	<p>Partager leur savoir-faire pendant l'analyse de « matérialité » tous les trois à cinq ans ou lors de communications officielles sur les activités de Verkor (dans les newsletters, par exemple).</p>

TABLEAU 1 : RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ORGANES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mesures d'incitation liées au climat

Verkor cherche à déterminer si et comment les considérations climatiques, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre, pourraient être intégrées dans la rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance. La mise en œuvre de ces mesures d'incitation à la performance liées au développement durable sera soumise pour approbation au sous-comité des Nominations & Rémunérations, qui a défini la politique de rémunération.

Conflits d'intérêts

Verkor s'emploie à éviter les conflits d'intérêts et à promouvoir la transparence dans l'ensemble de ses relations d'affaires et de ses transactions. Des informations plus détaillées sur la politique anti-corruption de Verkor sont disponibles au Chapitre 3.II.a.

Gestion des risques et contrôles internes sur le reporting de développement durable

Verkor procède à une évaluation stricte des risques et poursuit une politique de gestion inspirée par la norme ISO 31000.

Les risques en matière de développement durable sont intégrés dans le système global de gestion des risques. Verkor a identifié et analysé ses principaux risques en matière de développement durable, en utilisant la méthodologie d'évaluation des risques, qui tient compte des critères de probabilité, d'impact et de visibilité. Le niveau des risques identifiés dans la chaîne d'approvisionnement détermine les mesures mises en œuvre pour évaluer les risques, les limiter et les éliminer. Des informations plus détaillées sur le plan de gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement sont disponibles au Chapitre 2. III. a. de ce rapport. Une gestion efficace des risques est essentielle pour permettre à Verkor d'être en ligne avec ses objectifs de développement durable, mais aussi de stabiliser ses capacités et son avenir. Verkor a identifié plusieurs types de risques et a recours à des méthodes spécifiques pour y faire face :

- Risques opérationnels : risques impactant les activités (production, ressources et utilisation des machines, cybersécurité, conformité des produits, retards, etc.) ;

- Risques financiers (taux d'intérêt, inflation, etc.) ;
- Risques de conformité (lois et réglementation sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et divers partenariats de Verkor) ;
- Risques stratégiques (changements dans l'environnement de marché et commercial, risques géopolitiques, incertitude des clients, etc.).

En prévision de la directive européenne CSRD, une évaluation de double matérialité couvrant l'ensemble des activités de Verkor a été menée pour identifier et évaluer les impacts, risques et opportunités matériels (voir la section III.d). Elle a été conduite conjointement par l'équipe du Développement durable, les départements Finance et Gestion des risques, ainsi que d'autres fonctions stratégiques.

Le Protocole de reporting de développement durable a été mis à jour pour inclure des contrôles supplémentaires afin de veiller à la cohérence des données déclarées, en mettant l'accent sur des variations importantes et des points de données manquants.

Des contrôles internes seront documentés en 2024 et 2025 pour la vérifiabilité du processus de validation. Ils devront être organisés et mis à la disposition de demandes d'audit interne ou externe.

IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

En 2023, Verkor a actualisé sa cartographie des parties prenantes internes et externes. Cette actualisation a été menée en étroite collaboration entre les équipes de la Qualité et du Développement durable et le Directeur des Affaires Publiques dans le but d'harmoniser la classification des parties prenantes et de gérer les processus transversaux au sein de

Verkor. Les parties prenantes ont été classées par famille et par catégorie (illustration 13).

La cartographie réalisée pour identifier et prioriser les parties prenantes a reposé sur une méthodologie qui tient compte à la fois du niveau d'impact et du niveau d'influence.

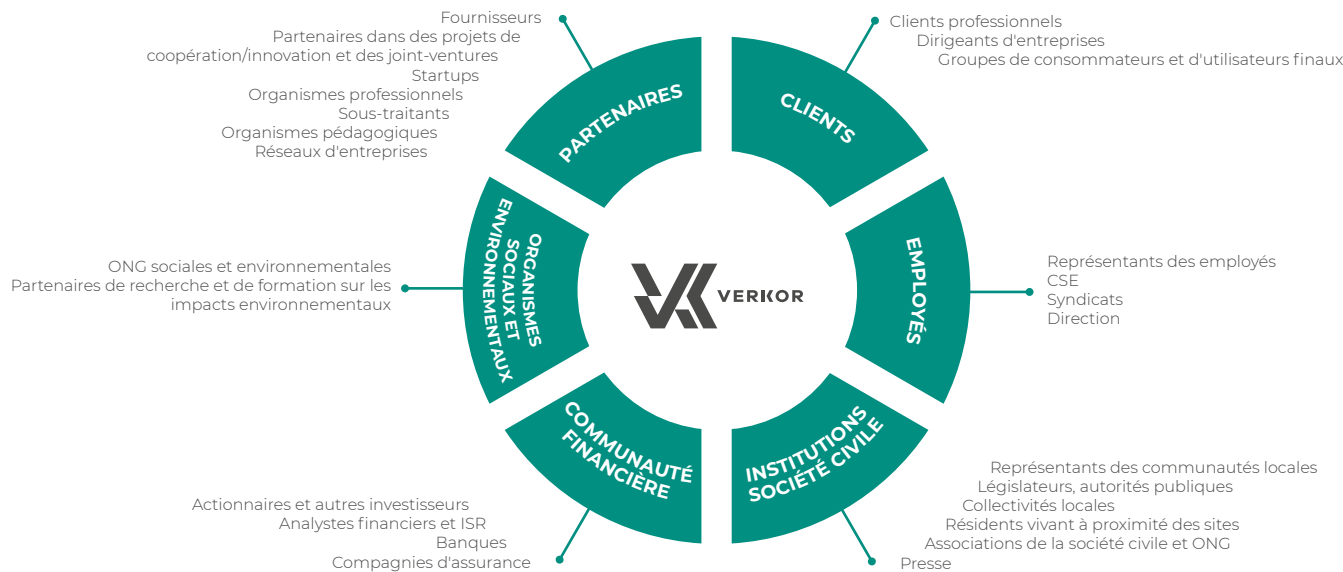


ILLUSTRATION 13 : CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES POUR ÉVALUER LA DOUBLE MATÉRIALITÉ.

Intérêts et opinions des parties prenantes

Verkor noue régulièrement le dialogue avec les parties prenantes de l'ensemble de la chaîne de valeur pour intégrer leurs intérêts et leurs opinions dans la feuille de route du développement durable au travers d'entretiens, d'enquêtes de satisfaction, de réunions et de roadshows. Les parties prenantes ont été impliquées dans la première évaluation de double matérialité. Dans les années à venir, Verkor projette d'améliorer l'intégration des intérêts et des opinions des parties prenantes dans sa stratégie et son modèle économique en instaurant différents types de dialogue :

- consultation sur les politiques, les objectifs et les actions mis en œuvre, en particulier auprès des communautés locales ;
- chaque année : présentation du rapport de dév. durable ;
- dans trois ans au moins : mise à jour de l'évaluation de double matérialité ;
- enquête sur les tendances susceptibles d'affecter le modèle économique ;
- enquêtes de satisfaction.

Les informations collectées sont intégrées dans l'évaluation de double matérialité (et en particulier la matérialité d'impact).

ÉVALUATION DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

Processus

Verkor a procédé à une évaluation de double matérialité avec l'appui d'une société de conseil externe. L'évaluation a englobé les impacts réels et potentiels de l'entreprise et de sa chaîne de valeur sur les individus et l'environnement (matérialité d'impact), ainsi que les risques et les opportunités matériels pour l'activité liés au développement durable (matérialité financière). Verkor s'appuie sur ces résultats pour se préparer à répondre au mieux aux exigences de la directive CSRD. L'entreprise devrait publier son premier rapport de développement durable en 2026 sur l'année 2025 conformément à cette nouvelle directive européenne.

La première étape a consisté à identifier 17 questions clés de développement durable grâce à une analyse approfondie des impacts sociaux, environnementaux et de gouvernance de Verkor sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Cette analyse a fait suite à une approche de cycle de vie pour les batteries électriques. Cette dernière examine les impacts significatifs à chaque stade, de l'extraction des matières premières à la gestion de la fin de vie.

L'évaluation a inclus un examen de publications scientifiques, de nouveaux articles sur les données sociales et environnementales, et d'entretiens avec des experts ESG de Verkor. Les constatations ont été conformes aux normes de reporting de développement durable (ESRS) et à la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociale, assurant ainsi une évaluation exhaustive.

Analyse de la matérialité d'impact

Une fois les questions de développement durable identifiées, nos experts venant de différents départements ont animé sept ateliers pour évaluer les impacts déjà perceptibles et établir la cartographie des risques et opportunités ESG. Cette collaboration a permis l'identification et la hiérarchisation des questions de développement durable essentielles pour les activités et la stratégie de Verkor, ainsi que pour sa chaîne de valeur.



Implication des parties prenantes

Pour une compréhension globale des impacts ESG de Verkor, une société de conseil a mené des entretiens avec des représentants de nos principaux groupes de parties prenantes, notamment des employés, des investisseurs, des fournisseurs, des clients et des experts en environnement. Ces parties prenantes ont apporté un éclairage précieux sur les impacts des activités de Verkor sur les individus et l'environnement, et ont partagé leurs attentes quant aux pratiques ESG de la société.

Lors d'entretiens structurés, les parties prenantes ont exprimé leur point de vue sur les 17 questions clés de développement durable et leurs impacts connexes. Leur contribution a été déterminante pour améliorer l'évaluation de la matérialité d'impact de Verkor, en veillant à ce que les opinions et les attentes de la vaste communauté des parties prenantes soient davantage intégrées dans la stratégie de l'entreprise. Ce processus d'implication a mis en lumière notre engagement à faire preuve de transparence et d'inclusivité dans le traitement de nos impacts en matière d'ESG.

Évaluation de la matérialité financière

Verkor a également procédé à une évaluation de la matérialité financière afin d'identifier et de désigner les conséquences financières de ses objectifs de développement durable. Une analyse approfondie de documents scientifiques et de nouveaux articles, avec l'éclairage d'experts de Verkor, a contribué à identifier les principaux risques et opportunités associés aux 17 questions clés de développement durable.

L'équipe Finance a alors évalué les effets financiers potentiels de ces risques et opportunités pour notre performance financière, en prenant en considération des facteurs tels que les impacts sur la trésorerie et sur notre modèle économique. Cette évaluation a permis de bien appréhender la façon dont les questions de développement durable pourraient influencer sur la solidité financière de Verkor, et a contribué à inscrire le développement durable au cœur de la stratégie commerciale de l'entreprise et de ses processus décisionnels.

Grâce à cette évaluation complète de la double matérialité, Verkor a jeté des bases solides pour aligner ses initiatives de développement durable sur ses objectifs commerciaux et les attentes des parties prenantes.

Résultats de l'évaluation de double matérialité

A partir de cette première évaluation réalisée conformément à la directive CSRD, Verkor a jugé pertinents les 14 thèmes suivants, comme indiqué dans la matrice ci-après (illustration 14). De plus amples détails sur les impacts significatifs sont fournis dans le tableau 2.

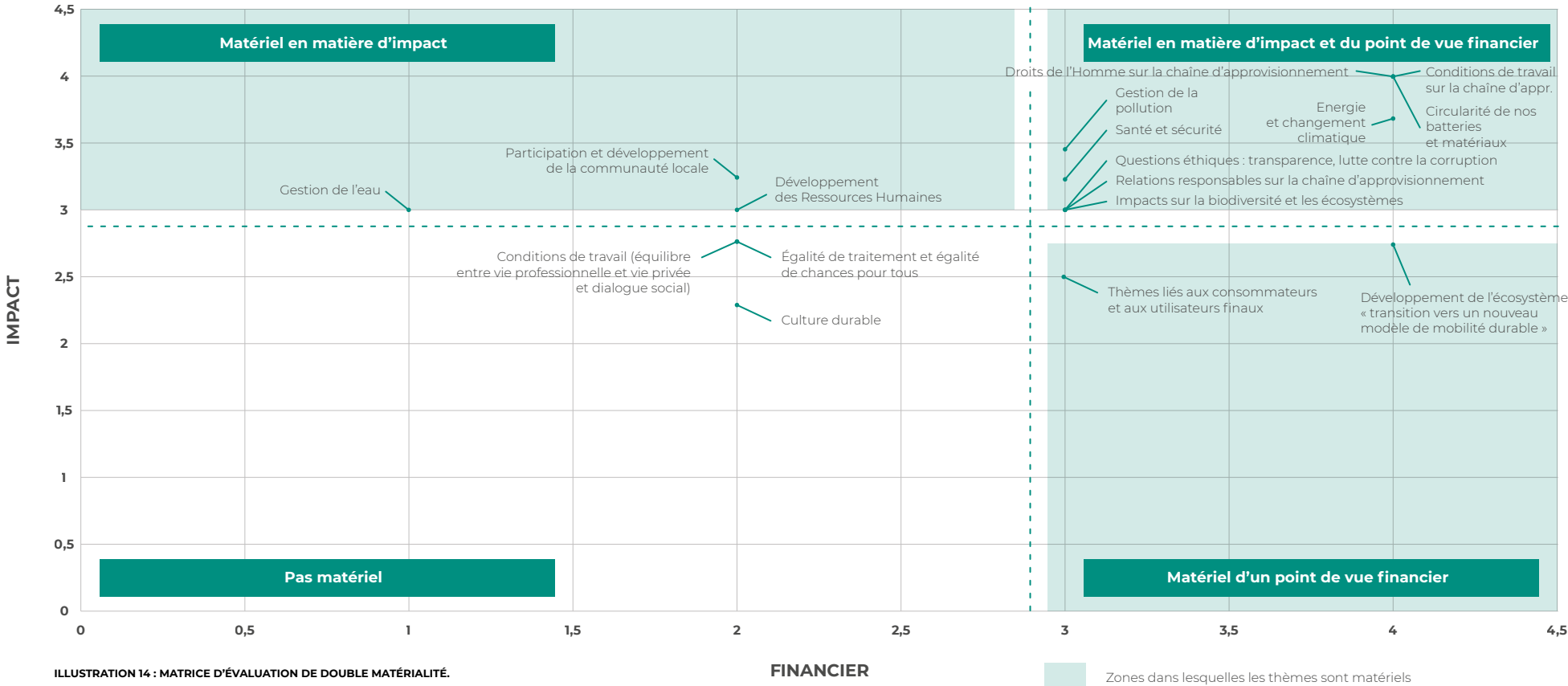
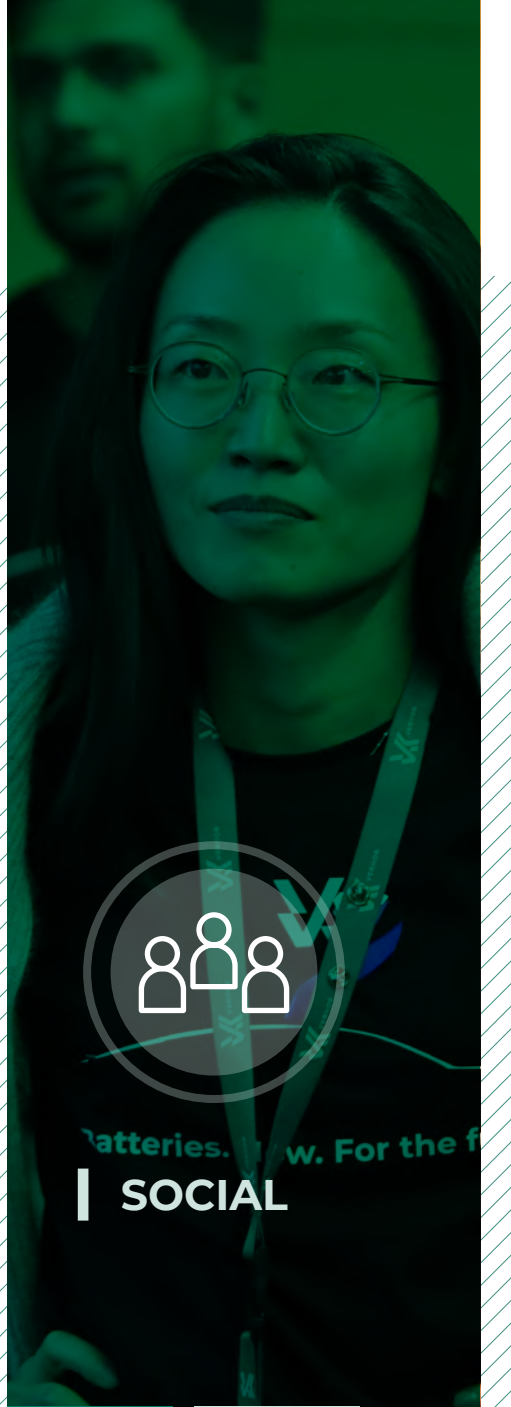
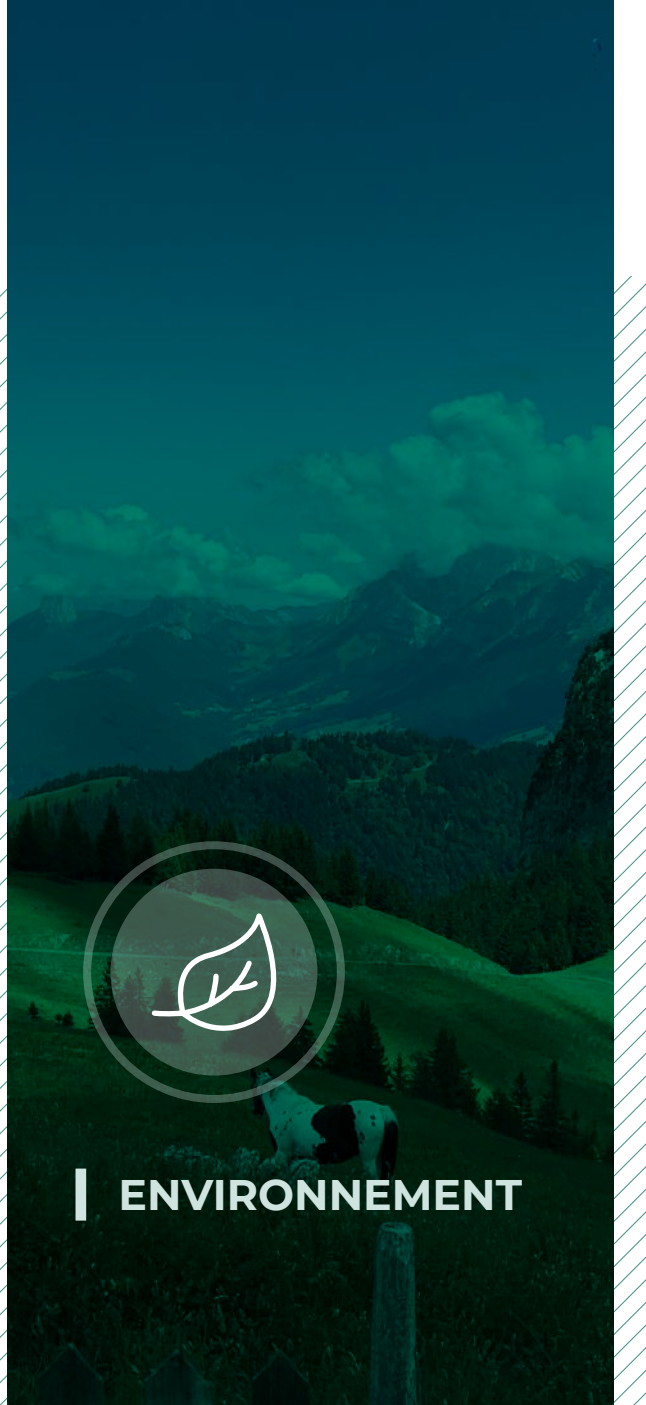


ILLUSTRATION 14 : MATRICE D'ÉVALUATION DE DOUBLE MATÉRIALITÉ.



THÈME MATÉRIEL	EXPLICATION	NIVEAU DE LA CHAÎNE DE VALEUR OÙ CE THÈME EST MATÉRIEL	NORME ESRS
Santé et sécurité	Les impacts négatifs potentiels et les risques liés aux accidents pendant la construction de la Gigafactory, ainsi que les risques psychosociaux dus à la croissance rapide de Verkor.	Au niveau de Verkor	S1
Développement des ressources humaines	Risques d'absence de personnel qualifié, de débauchage et de fidélisation insuffisante des employés.	Au niveau de Verkor	S1
Conditions de travail sur la chaîne d'approvisionnement	Risques d'atteinte à l'image de l'entreprise et perte potentielle de clients, d'investisseurs et de talents en raison de pratiques anti-déontologiques et de mauvaises conditions de travail sur la chaîne d'approvisionnement, susceptibles d'entraîner des accidents, des violations des droits du travail, des maladies professionnelles, etc.	En amont	S2
Droits de l'Homme sur la chaîne d'approvisionnement	Risques d'atteinte à l'image de l'entreprise et perte potentielle de clients, d'investisseurs et de talents en cas de violations des droits de l'Homme sur la chaîne d'approvisionnement.	En amont	S2
Problématiques liées aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	Nécessité de veiller à la sûreté des batteries.	En aval	S4
Participation et dév. de la communauté locale	Opportunités de contribuer au développement local de la région de Dunkerque.	Au niveau de Verkor	S3



ENVIRONNEMENT

THÈME MATÉRIEL	EXPLICATION	NIVEAU DE LA CHAÎNE DE VALEUR OÙ CE THÈME EST MATÉRIEL	NORME ESRS
Énergie et changement climatique	Impacts liés aux émissions de GES et à la consommation d'énergie ; risques climatiques physiques, comme les inondations, susceptibles d'endommager les infrastructures de Verkor.	Toute la chaîne de valeur	E1
Gestion de la pollution	Impacts de la chaîne d'approvisionnement sur la pollution des sols, de l'air et de l'eau.	En amont	E2
Gestion de l'eau	Consommation d'eau liée à l'extraction des matières premières.	En amont	E3
Impacts sur la biodiversité et les écosystèmes	Incidences négatives potentielles sur la biodiversité à différents stades du cycle de vie de la batterie et risques de durcissement de la réglementation.	Toute la chaîne de valeur	E4
Circularité de nos batteries et matériaux	Impacts positifs liés à l'utilisation de contenu recyclé dans les batteries et opportunités découlant de leur recyclage à la fin de leur cycle de vie.	Toute la chaîne de valeur	E5

TABLEAU 2 : THÈMES ESG PERTINENTS POUR VERKOR.



GOVERNANCE

01. VERKOR

THÈME MATÉRIEL	EXPLICATION	NIVEAU DE LA CHAÎNE DE VALEUR OÙ CE THÈME EST MATÉRIEL	NORME ESRS
Éthique	Nécessité de garantir l'application de normes élevées en matière de pratiques éthiques et de gestion des fonds publics investis dans Verkor.	Toute la chaîne de valeur	G1
Relations et comportements responsables sur la chaîne d'approvisionnement mondiale	Nécessité de garantir un approvisionnement éthique et la traçabilité sur la chaîne d'approvisionnement.	Toute la chaîne de valeur	G1
Développement des écosystèmes	Transition vers un modèle de mobilité durable : Impacts positifs et opportunités de contribuer au développement d'un écosystème pour la mobilité durable, et risques liés à la non-matérialité ou à l'immaturité de cet écosystème.	Toute la chaîne de valeur	S3 S4

TABLEAU 2 : THÈMES ESG PERTINENTS POUR VERKOR.

Verkor reste attentif aux attentes des parties prenantes dans les efforts qu'il déploie pour identifier les améliorations à apporter. En collaborant étroitement avec les propriétaires de processus, Verkor gèrera efficacement l'ensemble des impacts, risques et opportunités matériels. Cette approche

garantit que l'entreprise continue d'aligner ses initiatives de développement durable sur ses objectifs commerciaux et les attentes des parties prenantes, encourageant une transparence et une responsabilité totales.

Nos performances environnementales

02



OBJECTIFS DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PLAN D'ACTION PRINCIPAL

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

DURABLE

réée avec l'ambition de faire de l'Europe un acteur de premier plan de la fabrication des batteries dans le futur, Verkor est déterminée à atténuer le changement climatique et à préserver la biodiversité et les ressources naturelles. Cet engagement englobe quatre grands axes stratégiques :

1. Lutte contre le changement climatique : atténuation et adaptation ;
2. Approvisionnement responsable : surveillance des aspects ESG dans la chaîne d'approvisionnement ;
3. Stratégie circulaire : recyclage des batteries en fin de vie, ainsi que des rebuts de production ;
4. Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles : en protégeant les écosystèmes et en veillant à une utilisation durable des ressources.

La protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique sont au cœur des engagements de Verkor, comme indiqué dans notre politique de développement durable.

Le tableau 3 ci-après présente le plan d'action de Verkor en matière de climat et d'environnement pour satisfaire aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies à l'horizon 2030. Adopté par tous les Etats membres des Nations unies en 2015, l'Agenda 2030 pour le développement durable comprend 17 ODD pour la paix et la prospérité des peuples et de la planète, pour aujourd'hui et pour l'avenir⁵.





THÈME	OBJECTIF	CIBLE
 Atténuation du changement climatique	Limiter nos émissions de CO ₂ éq dans notre chaîne de valeur (émissions de scope 1, 2 et 3).	30kg CO ₂ /kWh d'ici à 2032.
 Adaptation au changement climatique	Se préparer à une exposition de nos activités à des risques climatiques.	Finaliser une analyse complète des risques liés au changement climatique dans les deux prochaines années, comprenant notamment une analyse financière.
 Traçabilité	Avoir une vue détaillée de nos fournisseurs, des fournisseurs de rang 1 aux mines.	Avoir une traçabilité totale de nos matières premières critiques d'ici à 2027 et totale de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement d'ici à 2032.
  Économie circulaire	Limiter les quantités de matières premières vierges en recyclant les batteries en fin de vie, ainsi que les rebuts de production.	Recycler 95 % des rebuts de production de la Gigafactory d'ici à 2027.
 Eau	Eviter la pollution de l'eau liée à la production.	Respecter les limites de rejets d'eau définies dans l'autorisation environnementale (volume et concentration des rejets d'eau).
  Pollution de l'air	Être en conformité avec la réglementation locale et réduire au maximum les émissions atmosphériques.	Respecter les limites d'émissions dans l'air définies dans l'autorisation environnementale (volume et concentration des émissions dans l'air).
 Biodiversité	Prévenir ou réduire au maximum l'impact sur la biodiversité pendant la mise en œuvre du projet de Gigafactory de Verkor à Dunkerque.	Réduire au maximum, atténuer et compenser les effets négatifs sur la biodiversité du projet de Gigafactory de Dunkerque.
Norme ISO 14001	Recevoir la certification ISO 14001 d'ici à fin 2024.	

TABLEAU 3 : PRÉSENTATION DES OBJECTIFS DE VERKOR ET DE SON PLAN D'ACTION.

ANALYSE DES RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2023, Verkor a entrepris d'analyser les risques physiques et de transition liés au changement climatique.

Tandis que les risques physiques sont liés à l'impact des événements de changement climatique sur les activités de Verkor, les risques de transition ont trait à l'impact des conditions politiques, réglementaires et économiques induit par le changement climatique sur les activités de Verkor.

Objectifs :

- Comprendre les risques physiques et de transition, adopter une méthodologie par étape afin de les identifier et de les évaluer ;
- Veiller à ce que Verkor prenne des mesures d'atténuation appropriées afin de limiter les risques les plus élevés identifiés.

Trois scénarios ont été utilisés pour évaluer l'exposition de la Gigafactory : un scénario « à faible émis-

sion » avec une baisse stricte des émissions de CO₂, un scénario intermédiaire et un scénario pessimiste, qui correspond au scénario de changement climatique le plus défavorable.

Tout d'abord, l'exposition des installations de Verkor à certains événements climatiques a été déterminée et leur vulnérabilité, c'est-à-dire les impacts potentiels dus à un événement climatique, a été évaluée qualitativement. Dans l'ensemble, les installations de Verkor sont vulnérables à trois aléas : inondations, élévation du niveau de la mer et variabilité des températures. Des mesures d'atténuation, comme des bassins et des canaux de drainage pour éviter les inondations, ont été mises en place par le Port de Dunkerque avant le début de la construction. Les autorités locales ont réalisé des études complémentaires qui démontrent que notre terrain n'est pas exposé à un risque élevé d'inondation et de submersion marine.



LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

EMPREINTE CARBONE DE VERKOR ET ÉVALUATION DU CYCLE DE VIE

Evaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES)

En 2023, Verkor a lancé la production de batteries sur sa ligne pilote de Grenoble (VIC) et a entamé la construction de sa Gigafactory à Dunkerque. Ces étapes importantes ont conduit à une hausse des émissions de GES de Verkor.

Méthodologie

L’empreinte carbone des activités de Verkor a été évaluée à l’aide du Protocole sur les gaz à effet de

serre (Protocole GES) pour les deux sites de Grenoble et Dunkerque.

En 2023, toutes les sources d’émissions ont été jugées importantes par défaut en raison du manque de données historiques et d’une compréhension limitée de l’évolution de ces sources à terme. L’objectif était d’être aussi exhaustif que possible, sans exclusion systématique. Des critères d’exclusion seront définis dans les années à venir, dans la mesure où l’entreprise aura une vision plus complète de ses sources d’émissions. Les émissions de GES de scope 1, 2 et 3 pour les années 2023 et 2022 sont présentées ci-après dans le tableau 4.

	UNIT	2023	2022
Emissions de GES de scope 1	tCO2 éq.	0.10	0.07
Emissions de GES de scope 2	tCO2 éq.	301	130
Emissions de GES de scope 3	tCO2 éq.	20884	392
Scope 3 amont	tCO2 éq.	20884	392
Scope 3 aval	tCO2 éq.	0	0
Total	tCO2 éq.	21186	522

TABEAU 4 : ÉMISSIONS DE GES DE VERKOR EN 2023 ET 2022.

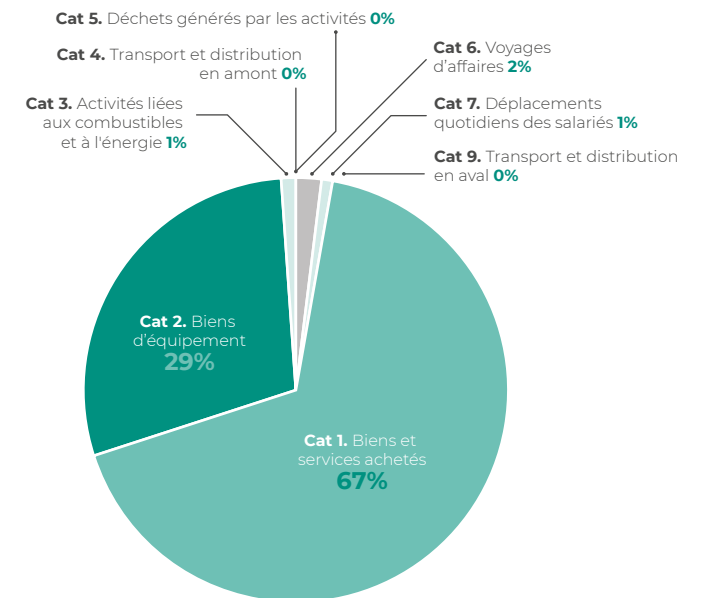


ILLUSTRATION 15 : ÉMISSIONS DE SCOPE 3 PAR CATÉGORIE

Analyse des variations entre 2022 et 2023

Les émissions directes (scope 1) sont minimales en raison de l'absence de processus de combustion d'énergie fossile et de véhicules à combustion interne. Les émissions de GES proviennent principalement des émissions fugitives des systèmes de refroidissement, et de la calcination d'échantillons de matières premières dans le laboratoire de Recherche & Développement du VIC et sont négligeables.

Les émissions indirectes provenant de l'électricité achetée (scope 2) ont augmenté en 2023 avec la mise en production. D'autres émissions indirectes (scope 3) ont connu une hausse significative en raison d'une estimation détaillée des émissions de scope 3 pour 2024, qui a tenu compte de la construction de la Gigafactory. Toutes les catégories de scope 3 ont été évaluées, et des efforts sont déployés pour affiner cette estimation initiale et en améliorer la précision.

Les émissions de scope 3 englobent les biens et les services acquis, le transport en amont et en aval, l'approvisionnement en énergie, les voyages d'affaires,

les déplacements domicile-travail des employés et le traitement des rebuts de production (voir l'illustration 15 pour la répartition). Il convient de noter que pour certaines catégories, des ratios monétaires ont été utilisés, donnant lieu à une estimation de moindre qualité de ces émissions de GES. Les biens et les services acquis représentent la majeure partie des émissions de scope 3 en 2023.

Un processus d'amélioration continue et d'automatisation de l'évaluation de l'empreinte carbone a été déployé en interne et en externe pour gagner du temps et améliorer la fiabilité. L'empreinte carbone de Verkor a été vérifiée et reconnue conforme au Protocole des GES et à la norme ISO 14064 par une société de conseil reconnue.

Analyse du cycle de vie des cellules

Verkor a procédé à une analyse du cycle de vie (ACV) dans le respect des normes ISO 14044 puis ISO 14067 et des directives. Pour la conformité réglementaire, la méthode définie par le Règlement (UE) 2023/1542 du Parlement européen et du Conseil pour les calculs et les vérifications de l'em-

preinte carbone des batteries de véhicules électriques servira de référence dans l'attente du règlement définitif prévu fin 2024.

Le modèle développé dans le logiciel « LCA for Experts » et la première analyse du cycle de vie des premières cellules produites au Verkor Innovation Centre feront l'objet d'un audit conformément à la méthodologie publiée par la Commission européenne par une tierce partie indépendante début 2025.

Aujourd'hui, Verkor reste concentré sur les impacts du changement climatique, mais d'autres indicateurs clés de performance sur l'utilisation des ressources, la biodiversité et la pollution de l'air seront mis en place pour surveiller et gérer les autres impacts environnementaux de nos activités sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Une première étude a été réalisée sur la nomenclature des cellules de Verkor afin d'identifier les principaux responsables des gaz à effet de serre (GES) émis pendant le cycle de vie de la cellule.

Verkor a ainsi fixé un objectif réaliste d'une empreinte carbone en 2032 de 30 kgCO₂/kWh de capacité de cellule dans un cycle de vie. Cet objectif est sensiblement inférieur à la moyenne actuelle estimée à environ 100 kgCO₂/kWh de capacité de cellule. Une stratégie a été définie pour atteindre cet objectif, et des facteurs de réduction de notre empreinte carbone ont été identifiés (illustration 16).

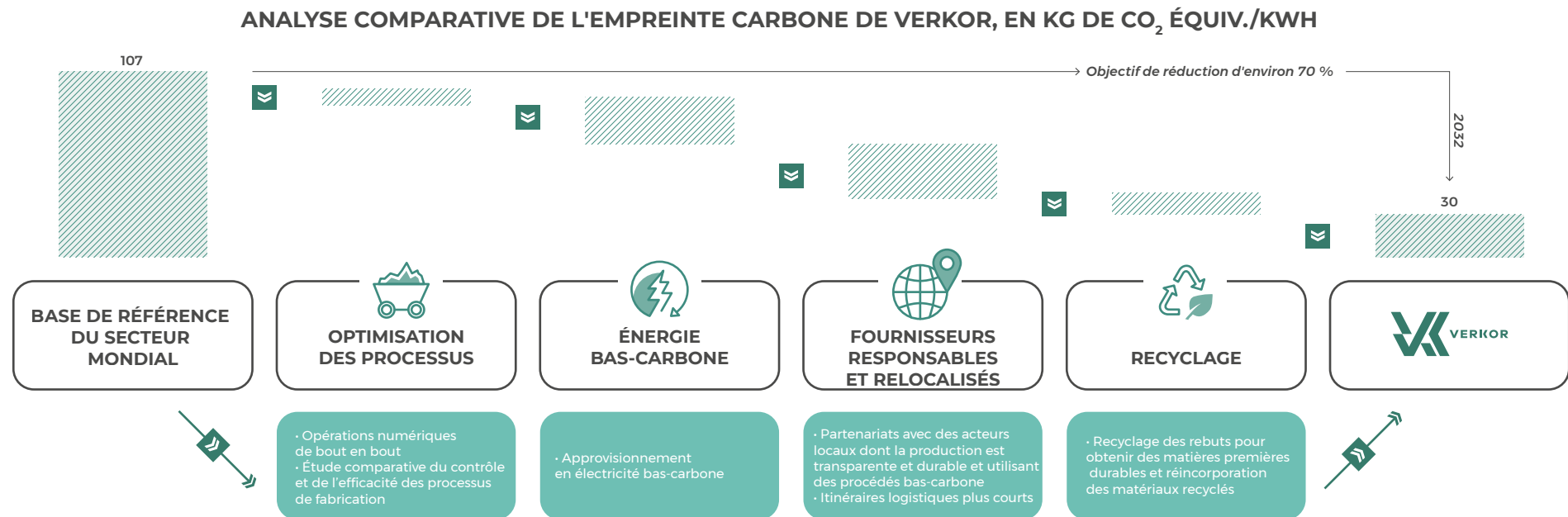


ILLUSTRATION 16 : STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE DE VERKOR.

PLAN D'ACTION

Le plan d'action repose sur quatre piliers : la chaîne d'approvisionnement en matières premières durables, le recyclage, les sources d'énergie et l'efficacité des processus. Des objectifs de réduction de l'empreinte carbone seront établis pour l'année de référence, c'est-à-dire la première année de pleine production à la Gigafactory. Dans un souci d'améliorer l'efficacité de son plan de décarbonation et de suivre au plus près sa performance CO₂, Verkor place le développement durable au cœur de sa gouvernance. Un comité ESG est chargé de définir des plans d'action pour atteindre les objectifs de l'entreprise en matière de développement durable, notamment les émissions de GES. Ses membres viennent de différentes équipes, notamment les équipes Développement durable, Juridique et HSE.

RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DE NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRES PREMIÈRES

L'approvisionnement en matières premières est la plus grande source d'émissions de GES de Verkor. L'extraction des mines et les procédés de raffinage pour produire les matériaux actifs sont énergivores. Cependant, en fonction de certains paramètres comme le site, la concentration des gisements, le type de minéralisation, le type d'énergie utilisée pendant la production et, dans certains cas, les innovations de processus, il est possible de réduire sensiblement ces émissions de GES.

Sélection des fournisseurs

Verkor souhaite collaborer avec des fournisseurs qui intègrent les principes de développement durable dans leurs activités et qui s'efforcent d'améliorer constamment leur performance en matière de développement durable. Une étude comparative a démarré il y a deux ans pour iden-

tifier les fournisseurs les plus durables, mettant l'accent sur les matières premières stratégiques, telles que le lithium, le cobalt et le nickel. D'ici à 2027, Verkor vise à intégrer ces matériaux durables dans ses chaînes d'approvisionnement.

Objectifs en matière d'émissions de GES pour les fournisseurs de rang 1

Verkor demande à ses fournisseurs directs (de rang 1) de soutenir ses objectifs de décarbonation en s'engageant à réduire leurs propres émissions de GES. En collaboration avec nos fournisseurs, un objectif pour 2030 a été fixé dans leurs contrats d'achats.

Collaborer avec la chaîne d'approvisionnement en amont

En plus de collaborer avec nos fournisseurs de rang 1 et de sélectionner les meilleurs parte-

naires possibles pour décarboner nos batteries, nous menons des recherches sur la chaîne d'approvisionnement afin de comprendre comment chaque étape de traitement contribue à notre empreinte globale. Nous cherchons également à déterminer comment nous pouvons influencer ou faire évoluer nos fournisseurs de rang N. Nous pouvons accompagner les fournisseurs de rang N sur la voie de la décarbonation et/ou sélectionner des fournisseurs de rang N qui correspondent mieux à nos ambitions. Ces actions menées sur la chaîne d'approvisionnement en amont sont particulièrement efficaces concernant les matières actives de cathode et d'anode (c'est-à-dire les chaînes d'approvisionnement en nickel, en cobalt, en manganèse, en lithium et en graphite) qui constituent l'essentiel de l'empreinte de nos fournisseurs.

Implanter la chaîne d’approvisionnement en amont en Europe

Verkor encourage ses fournisseurs à implanter leurs activités en Europe — ou au moins dans des pays offrant un meilleur mix énergétique — et tout particulièrement les fournisseurs dont les processus sont très énergivores. En plus de participer à la construction d’un solide écosystème local de batteries, cette implantation contribue fortement à réduire notre empreinte carbone. Le cadre réglementaire européen constitue également un outil positif pour garantir un alignement sur notre vision du développement durable.

DÉCARBONER NOTRE CONSOMMATION D’ÉNERGIE

S’appuyer sur la production d’énergie bas-carbone de la France

Verkor bénéficie déjà de l’électricité bas-carbone produite par le réseau français. Pour approvisionner la Gigafactory, l’entreprise négocie des contrats à long terme de fourniture d’électricité renouvelable bas-carbone. Ces contrats d’achat d’électricité reposant sur les énergies nucléaire, éolienne et solaire visent à couvrir au moins 74 % de la consommation annuelle d’ici à 2031. Les 26 % restants viendront du réseau national.

Tirer profit du réseau de récupération de chaleur fatale industrielle de Dunkerque

Verkor entend se connecter au réseau de chaleur fatale de la zone industrielle de Dunkerque. La société bénéficiera de la récupération de chaleur fatale d’autres industries, sous la forme de vapeur surchauffée, pour accompagner le processus de séchage des électrodes. Dans la mesure où le réseau est actuellement en développement, la Gigafactory utilisera dans un premier temps des chaudières à gaz à haut rendement pour produire de la chaleur, avant d’être connectée au réseau de vapeur local. La chaleur fatale remplacera le gaz et l’électricité utilisés au début de la production et réduira les GES émis par la production de cellules.



EFFICACITÉ DU PROCESSUS

Dans un souci d'optimiser sa consommation de matières premières, sa consommation d'énergie et sa production de déchets, Verkor applique à chaque étape des processus de production un ratio de qualité ciblé, appelé yield (rendement), qui détermine son activité. Ces objectifs sont renforcés par une surveillance en temps réel. La réduction de nos rebus de production et de la consommation des matières premières diminue les émissions indirectes.

Par exemple, Verkor a mis au point un système interne complet de surveillance de l'énergie qui contrôle 100 % de la consommation d'énergie du VIC (tableau de bord en temps réel sur Power BI). Nous avons également développé un algorithme de prévisions reposant sur les données de l'année 2023. Ce dernier nous a permis de réduire le budget énergétique 2024 du VIC de 50 %.

RECYCLAGE DES REBUTS DE PRODUCTION ET DES BATTERIES EN FIN DE VIE

Un autre pilier de la réduction des émissions de GES est le recyclage de nos rebus de production et des batteries en fin de vie, ainsi que l'utilisation des matières premières recyclées pour les futures générations de batteries. Plus la part du contenu recyclé dans nos batteries est importante, plus l'empreinte carbone est faible. Le recyclage réduit les besoins de matières premières et par là même diminue les émissions associées et les impacts sociaux et environnementaux liés à l'extraction. Verkor a pour objectif de recycler 95 % de ses rebus de production d'ici à 2027, tout en intégrant une part croissante de matériaux recyclés dans ses cellules.

VOIR LE CHAPITRE 2. III. B. POUR OBTENIR DES INFORMATIONS PLUS DÉTAILLÉES SUR LA STRATÉGIE DE RECYCLAGE DE VERKOR.



UTILISATION DES RESSOURCES NATURELLES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

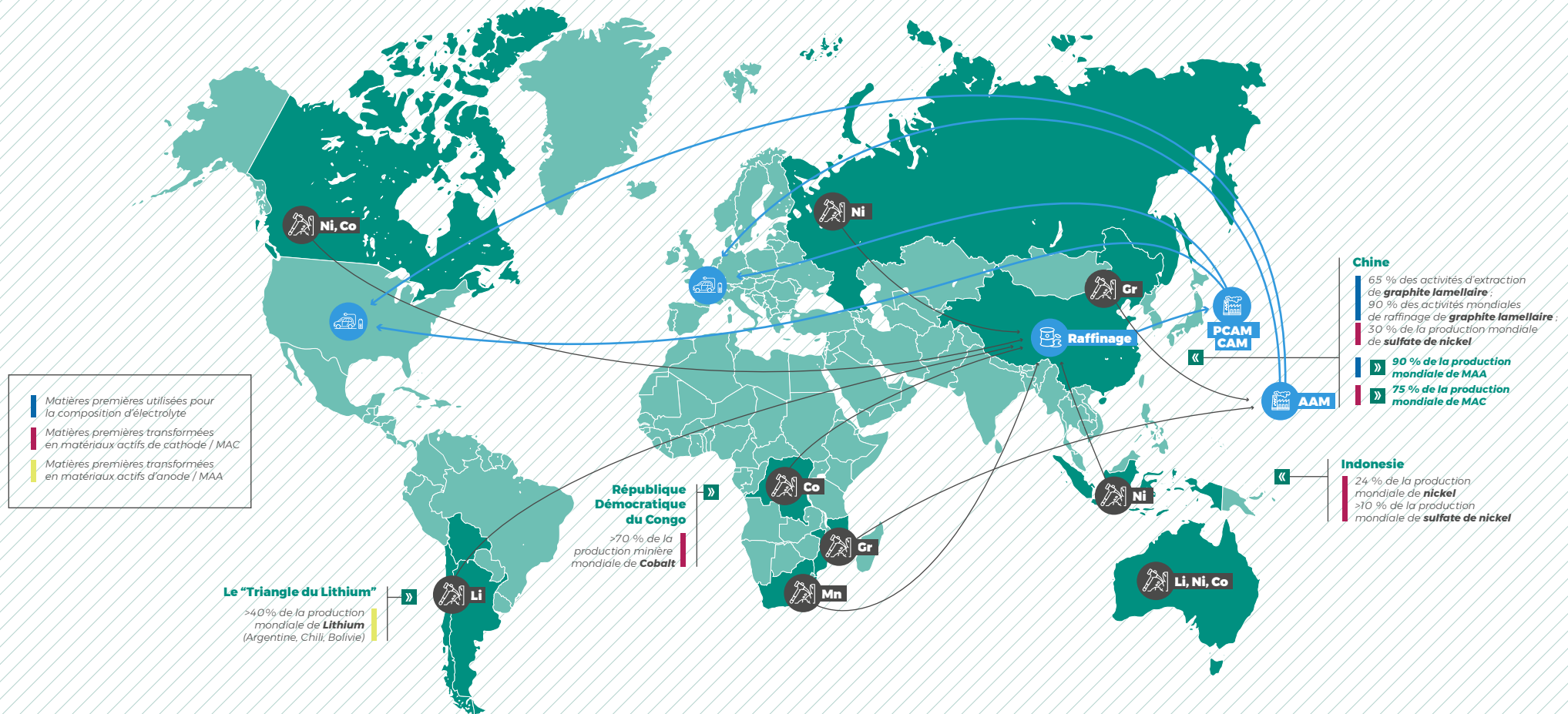
La chaîne d'approvisionnement des batteries Li-ion comporte son lot de difficultés. En sa qualité de producteur européen de cellules de batteries bas-carbone, Verkor met en place des processus de devoir de vigilance rigoureux pour exercer ses activités de façon durable et responsable afin de faire face aux impacts humains et environnementaux potentiels de sa chaîne d'approvisionnement, en mettant particulièrement l'accent sur les minéraux critiques (illustration 21). La chaîne d'approvisionnement en matières premières utilisées dans les cellules de batteries est souvent longue et compte de multiples intermédiaires, étapes de traitement, pays, négociants, etc. Les risques sont nombreux et peuvent inclure le travail forcé, le travail des enfants, de mauvaises conditions de travail, de nombreuses formes de pollution, des impacts des activités sur la santé et la sécurité, et la violation des droits autochtones. Notre système de gestion de devoir de vigilance et notre évaluation des risques couvrent l'ensemble des risques recensés dans le Règlement européen sur les batteries et dans la directive CSRD, et dépendent des

directives de devoir de vigilance de l'OCDE pour veiller à ce qu'aucun aspect ne soit négligé.

Évaluer et atténuer les risques dans nos chaînes d'approvisionnement, autant d'actions qui aideront à relever plusieurs défis (illustration 18) :

- Certaines matières premières sont limitées aux zones géographiques qui présentent des concentrations élevées de métaux, restreignant ainsi le choix des sources (illustration 17) ;
- Difficulté à identifier les nombreux intermédiaires entre les mines d'où sont extraites les matières premières et Verkor ;
- Difficulté à évaluer les informations détaillées sur les conditions environnementales et sociales dans lesquelles les matières premières sont extraites, raffinées, transportées et négociées. A cet égard, Verkor œuvre aux côtés de ses fournisseurs de matières premières critiques (des fournisseurs de rang 1 aux fournisseurs de rang N) pour un respect des mêmes engagements en matière de développement durable.

VUE D'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE PRODUCTION EN AMONT POUR LES ACTIVITÉS DE FABRICATION DE BATTERIES EN 2022



**DÉFIS PRINCIPAUX IDENTIFIÉS SUR LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT EN AMONT
(ACTIVITÉS « DE L'EXTRACTION À LA COMMERCIALISATION » (EXTRACTION, CONCENTRATION ET RAFFINAGE)).**



ILLUSTRATION 18 : DÉFIS PRINCIPAUX IDENTIFIÉS SUR LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT EN AMONT (ACTIVITÉS « DE L'EXTRACTION À LA COMMERCIALISATION », À SAVOIR EXTRACTION, CONCENTRATION ET RAFFINAGE).

Pour avoir une vision claire et définir des mesures d'atténuation des risques identifiés dans sa chaîne d'approvisionnement, Verkor a cartographié les risques pour chaque matière première utilisée et établi un programme d'approvisionnement res-

ponsable reposant sur des normes internationales reconnues, des obligations de devoir de vigilance et les exigences du Règlement européen sur les batteries. Verkor sélectionne ses fournisseurs en suivant un processus strict en plusieurs étapes, impliquant

une évaluation des risques, avec un questionnaire d'auto-évaluation (QAE) et des audits, suivis d'un plan d'actions correctives avant l'approbation du Comité d'approvisionnement responsable dont le programme est détaillé ci-après (illustration 19).



La traçabilité est une étape clé vers la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement transparente et durable. Verkor souhaite arriver à une transparence totale pour l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement en matières premières critiques d'ici à 2027. La vérification de l'approvisionnement fait partie intégrante du processus de devoir de vigilance (illustration 20).

ILLUSTRATION 19 : PARCOURS FOURNISSEURS.

Due diligence tout au long de la chaîne d'approvisionnement

Dialogue direct avec le fournisseur
 Pré-évaluation
 Questionnaire d'auto-évaluation
 Certifications
 Évaluation sur le terrain
 Suivi du plan d'atténuation des risques

<i>Extraction minières</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<i>Raffineries</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<i>Traders</i>	✓	✓	✓			
<i>pCAM</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<i>CAM</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<i>Recycleurs</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓

ILLUSTRATION 20 : PROCESSUS DE DEVOIR DE VIGILANCE SUR L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT.



LITHIUM

Actuellement concentrée dans 4 pays, l'extraction peut se traduire par un épuisement de l'approvisionnement en eau touchant directement les communautés locales. Émissions élevées de CO₂ lors de l'extraction des roches dures. Problème d'élimination des déchets. Violation potentielle des droits des communautés autochtones et locales.



COBALT

Il s'agit souvent d'un co-produit des mines de cuivre et de nickel. 70 % de la production mondiale provient de la RDC et peut avoir des répercussions négatives sur les droits de l'Homme et créer des conditions de travail inacceptables. Risque de pollution de l'air et de contamination de l'eau.



GRAPHITE

> de 90 % du graphite/des matériaux actifs d'anode proviennent de Chine. Émissions élevées de CO₂ dues à la fabrication de graphite synthétique.

Risque de pollution de l'air et conditions de travail inacceptables.



NICKEL

Dépendance croissante à l'égard du nickel indonésien (24 % de la production mondiale de nickel raffiné). Principalement utilisé pour la production d'acier inoxydable, mais la demande pour la production de batteries a fortement augmenté. Empreinte CO₂ élevée, risque de pollution de l'eau par les rejets acides, risque d'impact sur les communautés locales et la biodiversité.



MANGANÈSE

Essentiellement produit en Afrique et en Chine et raffiné en Chine.

Risque d'acidification des ressources hydriques, risque d'incidences négatives sur les écosystèmes et problèmes de santé.



ILLUSTRATION 21 : PRINCIPAUX DÉFIS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POSÉS PAR LES MATIÈRES PREMIÈRES UTILISÉES DANS LA FABRICATION DES BATTERIES.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE : BOUCLAGE DES FLUX DE RESSOURCES ENTRANTS ET SORTANTS

Exigences du Règlement européen sur les batteries

Comme indiqué dans le Chapitre 1, le Règlement européen sur les batteries a imposé de nouvelles exigences, et en sa qualité de fabricant de batteries, Verkor doit contribuer à les faire respecter. Les objectifs sont liés à la composition des batteries (tableau 5), à la collecte et au recyclage (tableaux 6 et 7) des matières premières critiques, et à l'efficacité globale du processus de recyclage des batteries en fin de vie.

	COBALT	LITHIUM	NICKEL
2031	16%	6%	6%
2036	26%	12%	15%

TABLEAU 5 : NIVEAU MINIMUM DU CONTENU RECYCLÉ DE COBALT, LITHIUM ET NICKEL IMPOSÉ PAR LE RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LES BATTERIES.

	COBALT	LITHIUM	NICKEL	COPPER
2026	90%	-	90%	90%
2027	90%	50%	90%	90%
2031	95%	80%	95%	95%

TABLEAU 6 : OBJECTIFS DE RÉCUPÉRATION DES MATÉRIAUX FIXÉS PAR LE RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LES BATTERIES.

	2025	2030
Exigences de l'UE (% du poids total)	65%	70%
Objectif de Verkor pour le recyclage des rebuts de production (% du poids total)	90%	95%

TABLEAU 7 : OBJECTIF D'EFFICACITÉ DE RECYCLAGE DES BATTERIES LI-ION FIXÉ PAR LE RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LES BATTERIES.

02. NOS PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

Réduire nos rebuts de production

En reconnaissant que « le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas », Verkor s'emploie à minimiser ses déchets en maximisant l'efficacité de ses ressources. La réduction des rebuts de production est en corrélation directe avec la baisse des entrées de matières premières. Verkor a mis sur pied plusieurs projets pour mieux déceler les défauts de fabrication et identifier rapidement les pièces défectueuses afin d'empêcher la mise au rebut de cellules viables.

Notre approche principale visant à réduire le volume des déchets que nous produisons est centrée sur le rendement de la production : plus le rendement est élevé, plus la quantité de rebuts de production est faible. Nos processus et nos activités — de la conception de cellules à leur fabrication, notamment les choix des matériaux et des techniques — visent ainsi à maximiser le rendement, en minimisant les rebuts de production.

Recycler nos rebuts de production

L'élaboration d'une stratégie en boucle fermée pour le recyclage des rebuts de production de Verkor produira de multiples avantages :

- La réutilisation des matières premières à partir des rebuts de production réduira sa dépendance aux pays non européens ;
- Les variations des prix des métaux peuvent être couvertes grâce à la mise en place d'un modèle économique basé sur l'achat d'un service avec les recycleurs (« recyclage en tant que service », RaaS), réduisant ainsi les risques pesant sur l'activité de Verkor ;
- Une empreinte environnementale réduite pour les produits de Verkor, les processus de recyclage consommant moins de ressources que l'extraction des matières premières.

Gérer les rebuts de production

Les rebuts de production sont collectés à différentes étapes de la ligne de production des cellules. Verkor a fait le choix de trier les rebuts en fonction de leurs caractéristiques, afin d'améliorer l'efficacité du recyclage et la réutilisation en termes de récupération et de pureté de la black mass.

Principales réalisations en 2023

Verkor a mis en place une chaîne de valeur du recyclage pour les rebuts de production générés au VIC, privilégiant les partenaires français et européens. Les déchets produits au VIC en 2023 comprenaient des rebuts de production, de l'encre de couleur noire et des déchets non dangereux. Les déchets ont tous été envoyés aux usines de traitement appropriées en fonction du type de déchet, les rebuts de production étant intégralement envoyés à une usine de prétraitement en vue de leur recyclage.

Verkor travaille également sur sa stratégie de recyclage pour les rebuts produits par sa Gigafactory, la mise en production étant prévue en 2025. Le tableau 8 présente les objectifs et les indicateurs clés de performance de la stratégie de recyclage.

Objectifs et indicateurs clés de performance

	KPIS AND TARGET	2023 SITUATION
Réduire et recycler nos rebuts de production	D'ici à 2027, 95 % des rebuts de production de la Gigafactory seront recyclés.	Aujourd'hui au VIC, Verkor parvient à recycler pratiquement 90 % de ses rebuts de production.
	Mettre progressivement en place une stratégie en boucle fermée afin de développer une chaîne d'approvisionnement intégrant davantage de matériaux recyclés.	Mise en œuvre en cours. Etablissement de partenariats avec des partenaires de recyclage.
	Rebuts de production : moins de 10 % de la production totale (Gigafactory de Dunkerque) (en comparaison de la référence industrielle de 20 %).	Pas encore de production de cellules à la Gigafactory.
	Systèmes de détection des défauts en temps réel.	Projet en cours.

TABEAU 8 : OBJECTIFS DE RECYCLAGE POUR LE VIC ET LA GIGAFACTORY.

L'illustration 22 récapitule les difficultés rencontrées dans la mise en place de la stratégie de recyclage de Verkor et les mesures d'atténuation en place.

Les principaux défis du recyclage

PROBLÉMATIQUES DES COÛTS

Actuellement, il n'existe pas de solution de recyclage unique en Europe. L'implication de multiples parties prenantes donne ainsi lieu à des coûts supplémentaires et entraîne une dispersion de la rentabilité, ce qui peut rendre les métaux recyclés moins compétitifs que les métaux primaires.

Mesure d'atténuation :



Verkor travaille en étroite collaboration avec un partenaire de recyclage pour mettre en place une solution unique en boucle fermée et développer un modèle économique axé sur le « recyclage en tant que service » (RaaS).

PROBLÉMATIQUES ADMINISTRATIVES

En raison de l'absence de synchronisation des codes d'identification des déchets mais aussi d'obligations de notification transfrontalière, le recyclage en boucle fermée subit des contraintes supplémentaires.

Mesure d'atténuation :



Verkor collabore avec son écosystème et les institutions publiques pour uniformiser les codes des déchets.

DÉCALAGE ENTRE LES CALENDRIERS

DES PROJETS DE RECYCLAGE

La capacité disponible de prétraitement du recyclage est suffisante en Europe, mais la capacité d'hydrométallurgie et de production de pCAM est insuffisante pour permettre à l'Europe de créer un écosystème de recyclage en boucle fermée.

Mesure d'atténuation :



Verkor examine la possibilité de mettre en œuvre un concept de « metal wallet » par lequel il envoie ses rebuts de production à un partenaire de recyclage et s'engage à racheter le matériau recyclé une fois l'installation en boucle fermée opérationnelle.

ILLUSTRATION 22 : DÉFIS DU RECYCLAGE ET MESURES D'ATTÉNUATION.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

UTILISATION DE L'EAU

Chez Verkor, nous attachons une importance toute particulière à une gestion responsable de l'eau. Au cœur du développement durable, l'eau est essentielle pour la croissance socio-économique, la production d'énergie, la sécurité alimentaire, la santé des écosystèmes et la survie même de l'humanité.

L'eau n'est pas seulement une ressource, elle est aussi un droit fondamental. Alors que la population mondiale ne cesse de croître, il devient de plus en plus nécessaire d'équilibrer les demandes concurrentes d'eau à des fins commerciales afin de veiller à ce que les collectivités aient de l'eau en quantité pour répondre à leurs besoins.

Nous nous engageons donc à privilégier une gestion durable de l'eau pour soutenir l'environnement et les communautés locales.

L'utilisation de l'eau est particulièrement importante dans la chaîne d'approvisionnement de Verkor, dans la mesure où l'extraction et le traitement de matières premières telles que le lithium consom-

ment d'énormes quantités d'eau et peuvent se révéler extrêmement polluants. Nous remédions à ce problème à travers les actions suivantes :

- Sélection des fournisseurs ;
- Sensibilisation et mise en place d'un code de conduite, d'audits et de plans d'actions correctives pour surveiller les fournisseurs ;
- Sélection des matières premières (par exemple, le lithium géothermique a une empreinte environnementale plus faible que les « salars », ou lacs salés) ;
- R&D, en recherchant des matières premières et des produits chimiques alternatifs pour la fabrication de batteries.

La fabrication de batteries consomme très peu d'eau. Aucune eau n'est nécessaire pour le processus lui-même, à l'exception du matériau actif d'anode et du nettoyage. L'eau n'est utilisée que pour l'assainissement et la climatisation. En 2023, le Verkor Innovation Centre a prélevé du réseau public d'eau environ 3 000 m³, principalement pour l'assainissement.



Verkor réduit au minimum son utilisation d'eau de plusieurs façons :

- Des refroidisseurs à sec (refroidissement en mode sec sans pulvérisation d'eau) pour réduire le nombre de tours aéroréfrigérantes, limitant ainsi fortement la consommation d'eau ;
- Le raclage mécanique de la tuyauterie et le pré-nettoyage à sec des pompes/filtres/têtes d'enduction ;
- L'utilisation privilégiée d'eau industrielle (provenant du canal) pour préserver l'eau potable ;
- Le recyclage des déchets de condensat provenant des installations de déshumidification et de la production d'air comprimé ;
- Le recyclage de l'eau d'essai provenant des bouches d'incendie pour alimenter les réserves incendie ;
- Une partie des eaux pluviales du site sera utilisée pour alimenter les installations sanitaires (hors consommation d'eau du personnel) et pour arroser les espaces verts de la Gigafactory de Verkor.

Un programme de surveillance de la consommation d'eau utilisant des compteurs et des sous-compteurs a été mis au point pour détecter rapidement toute consommation inhabituelle. Un plan de gestion de l'eau et des audits de l'eau feront partie intégrante du Système de gestion intégré de Verkor.

Qualité des rejets d'eau

Verkor suivra de près la qualité de ses rejets d'eau à la Gigafactory, qui disposera de son propre système de traitement des eaux usées pour son utilisation domestique de l'eau. Les rejets d'eau industrielle à la Gigafactory ne seront pas une source de pollution significative et ne nécessitent pas une usine de traitement spécifique. L'eau industrielle utilisée pour les processus de production (par exemple pour le nettoyage) sera traitée comme des déchets et envoyée à une usine de traitement spécifique.

La qualité des eaux souterraines sera analysée deux fois par an afin de veiller à ce qu'aucun polluant ne soit rejeté dans le sous-sol.

POLLUTION DE L'AIR

Verkor estime qu'il est crucial de limiter la pollution de l'air et prend des mesures pour réduire les émissions à chaque stade de ses activités et sur l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement. En privilégiant des pratiques durables et en recherchant constamment des solutions innovantes, Verkor entend minimiser ses impacts sur l'environnement et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air.

Dans des conditions de fonctionnement normal des usines, aucune fumée épaisse ni aucun gaz toxique n'est émis dans l'atmosphère. Les activités de Verkor provoquent deux types d'émissions atmosphériques : des émissions canalisées à différentes étapes du processus de fabrication des batteries ; et des émissions diffuses liées à la circulation de véhicules sur le site et aux installations de refroidissement (tours aéroréfrigérantes). Des mesures d'atténuation sont mises en place par la société pour chaque type d'émissions atmosphériques (illustration 23).



ILLUSTRATION 23 : ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES ET PLAN D'ATTÉNUATION.

Verkor contrôle avec attention les gaz d'échappement pour veiller à ce que leurs concentrations soient inférieures au seuil maximum autorisé. La production n'ayant commencé au VIC qu'en 2023, aucune donnée n'est encore disponible pour l'an-

née. Dans le cadre de sa politique de prévention des accidents majeurs, Verkor dispose d'un processus d'amélioration continue pour analyser systématiquement chaque dysfonctionnement afin d'agir sans tarder pour empêcher des accidents majeurs.

Emissions atmosphériques des installations de refroidissement

Les refroidisseurs et les unités de traitement d'air de la Gigafactory utiliseront un fluide réfrigérant avec un faible potentiel de réchauffement global (PRG), avec une valeur d'environ 1 kgCO₂e/t, au lieu des agents réfrigérants traditionnels. L'entretien des systèmes de réfrigération du site sera assuré par une entreprise spécialisée, afin de limiter le risque de fuite des circuits de réfrigération.

Les fuites du système de refroidissement du VIC sont prises en compte dans le calcul de l'empreinte carbone de Verkor.

Emissions atmosphériques liées à la circulation de véhicules sur le site et aux travaux de construction

Aucun véhicule à combustion interne n'est présent sur le site du VIC.

Toutes les émissions atmosphériques de la Gigafactory en 2023 ont été liées à des travaux de construction. Ces émissions sont diffuses, limitées dans le temps et localisées dans l'environnement immédiat. En l'absence de données suffisantes (distances parcourues par les machines de chantier, type de machine, consommation de carburant, etc.), ces émissions ne peuvent être quantifiées. En outre, la zone de projet n'est pas située à proximité immédiate de logements ou d'établissements sensibles.

Des mesures d'atténuation ont été mises en place pour limiter ces émissions. Pour réduire le dégagement de poussières, les travaux ont commencé par une étanchéité des voies d'accès, les camions ne sont pas autorisés à tourner au ralenti, et la combustion de matériaux ou de déchets sur le site est interdite.

Les émissions de CO₂ liées à la combustion de carburant sont prises en compte dans l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre de la société.



BIODIVERSITÉ

Verkor reconnaît l'importance cruciale de la préservation de la biodiversité, compte tenu notamment de son déclin rapide ces dernières années lié aux activités humaines telles que les changements d'utilisation des sols, la pollution et le changement climatique. L'entreprise s'engage à mettre en place des pratiques durables et des mesures d'atténuation afin de protéger les écosystèmes locaux et de promouvoir la conservation de la biodiversité tout au long de sa chaîne de valeur, notamment pendant la phase de construction de la Gigafactory.

Flore

La Gigafactory de Verkor est installée dans une Zone Grandes Industries (ZGI), actuellement en cours de développement. L'impact du développement et de l'exploitation de la ZGI sur les environnements et les habitats naturels a déjà été pris en compte dans la demande d'autorisation environnementale. Des mesures d'évitement, de réduction et de compensation ont été définies et sont actuellement mises en œuvre à l'échelle de la ZGI (habitats recréés pour accueillir les espèces protégées affectées, agencement de la ZGI et création de fossés écologiques).

Verkor souhaite atténuer l'impact du projet sur les habitats naturels pendant la phase de construction. Des mesures d'évitement, comme la délimitation du périmètre des sites situés à proximité de zones sensibles, contribueront à atténuer les impacts sur les habitats.

L'impact du projet sur les zones humides est difficile à éviter. Des mesures seront ainsi mises en place pour restaurer la végétation après travaux.

Un impact significatif sur des espèces de flore protégées a été évité.

Faune

L'impact sur la vie sauvage sera lié pour l'essentiel à la perte d'habitat et aux perturbations pendant la phase de construction. Ces impacts proviennent principalement de la circulation de machines pendant la phase de construction et les opérations de défrichage. Pour faire face à ces impacts, des mesures d'évitement, de réduction et d'aide seront mises en place : l'évitement temporel, la délimitation des sites de construction situés près de zones sensibles, l'absence d'utilisation de pesticides, des

mesures pour limiter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes pendant la construction, l'installation d'un système de défense des amphibiens, la conservation et l'entretien d'espèces existantes d'arbres et d'arbustes, la plantation de haies et la restauration de pâturages.

Pendant la phase opérationnelle, les bruits produits par la circulation de camions en provenance et à destination de la Gigafactory pourraient perturber la vie sauvage et la faune aviaire dans la zone d'étude. Ces impacts resteront toutefois limités, compte tenu de l'environnement sonore existant (présence de grands axes routiers). Des mesures de réduction seront mises en place pour limiter l'impact sur la vie sauvage, telles que la diminution de la vitesse de circulation des véhicules sur le site, la limitation de la hauteur des bâtiments et des cheminées, et de l'éclairage directionnel vers le bas, et la clôture du site avec la création de passages pour la petite faune.

Une société externe spécialisée assure un suivi trimestriel de la faune et de la flore pour Verkor.

TAXONOMIE

La taxonomie européenne est une classification des activités économiques ayant un impact positif sur l'environnement. Elle a pour objectif de diriger les investissements vers des activités durables (« vertes »).

Pour qu'une activité puisse bénéficier du label « vert » au sens de la taxonomie, elle doit contribuer de manière substantielle à au moins un des six objectifs suivants, sans porter un préjudice significatif aux cinq autres, tout en respectant des garanties minimales en matière de droits de l'Homme et de droit du travail. Les six objectifs environnementaux sont :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et maritimes ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et le contrôle de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour chacune de ses activités, la société devra déclarer son éligibilité et son alignement sur la taxonomie à partir de 2026.

Verkor a mené sa première analyse de taxonomie en 2022. L'étude a révélé que la quasi-totalité de l'activité de Verkor était éligible à la taxonomie européenne. En 2023, nous avons continué à identifier nos activités alignées sur la taxonomie.



Nos collaborateurs

3



CULTURE ET COLLABORATEURS

SANTÉ ET SÉCURITÉ

La sécurité avant tout !

Les équipes Santé, Sécurité et Environnement (HSE), basées à Grenoble pour le VIC et à Bourbourg pour la Gigafactory, veillent à ce que les employés de Verkor travaillent dans un environnement sûr. En 2023, les équipes HSE comptaient six employés à temps plein au VIC et un employé à la Gigafactory, avec pour projet de former une équipe en 2024. Les cadres HSE mettent en œuvre une procédure d'amélioration continue. Ils contrôlent et analysent l'environnement de travail et les comportements dans le but d'identifier les points à améliorer. La prévention est essentielle pour réduire le risque d'accidents au minimum.

Verkor a recours à plusieurs indicateurs pour surveiller sa performance en matière de santé et de sécurité (tableau 9).

		2023	2022
Nombre de blessures sur site pendant la période de reporting	VIC	Employés : 7	Employés : 17
		Sous-traitants : 8	Sous-traitants : 3
	GF	Employés : 0	N/D
		Sous-traitants : 1	0
Taux de fréquence des accidents du travail pendant la période de reporting	VIC	0	N/D
	GF	0	2,87
Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, d'accidents ou de maladie	VIC	9	N/D
		0	199
Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, d'accidents ou de maladie	VIC	66	N/D
	GF	0	N/A

TABLEAU 9 : PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ POUR 2023.

Pour rappel, le périmètre de reporting a considérablement évolué entre 2022 et 2023 sous l'effet de la croissance des effectifs, du lancement de la production au VIC et du démarrage de la construction de la Gigafactory. Ces changements ont rendu difficile la comparaison du taux de fréquence entre 2022 et 2023.

Avec un objectif de zéro accident, Verkor ne laisse aucune place au hasard en matière de sécurité et identifie le moindre risque. La pyramide de Bird est

utilisée pour suivre de près les accidents évités de justesse et corriger les situations à haut risque. Verkor est convaincue que la prévention des risques est essentielle pour atteindre l'objectif de zéro accident. Chaque nouveau collaborateur Verkor assiste à une présentation sur la santé et la sécurité, recevant des consignes spécifiques et bénéficiant d'un plan de prévention en fonction de son environnement de travail (tableau 10). Dans le même esprit, tous les sous-traitants intervenant sur le site doivent recevoir des consignes de sécurité à leur arrivée.

2023	VIC	GF
Nombre de participants aux formations sur la sécurité	446	N/A
Taux de formation HSE	80%	N/A

TABLEAU 10 : FORMATION SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ EN 2023.

En 2023, Verkor a élaboré un plan d'action en vue d'atteindre un objectif de zéro accident au VIC avec les objectifs suivants :

- **Mettre en place une ligne pilote sûre** pour lancer le processus de conformité CE. Cette action s'est poursuivie en 2024. Une évaluation des risques des activités de mise en service a été réalisée et 80 % des équipes opérationnelles ont suivi une formation de sécurité.
- **Établir le cadre et la politique HSE de Verkor** en inscrivant la culture de la sécurité dans la stratégie des cadres supérieurs avec une journée de sensibilisation et un atelier dédié. Mise en place des certifications ISO 14001 et ISO 45001.

Les efforts déployés pour atteindre l'objectif de zéro accident se poursuivront en 2024 et concernent notamment la Gigafactory, avec la feuille de route suivante (tableau 11) :

Certification ISO	ISO 45001, ISO 14001 — décembre 2024. ISO 50001 — T2 2025.
Ambition zero accident	<ul style="list-style-type: none"> • VIC : Réduction des risques — plan d'action pour 12 risques prioritaires ; • GF : construction, installation et mise en service sûres ; • Déploiement de la culture de la sécurité : formation des cadres, rapports sur les accidents évités de justesse, campagnes de communication HSE.
Gestion des situations d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> • Systèmes d'extinction automatique de type « sprinkler » pour le bâtiment dédié au vieillissement et les entrepôts au VIC ; • Plan d'urgence et procédure de crise à la GF et au VIC ; • Exercices d'urgence incendie (plateforme de formation des pompiers).
Amélioration du contrôle environnemental	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du filtrage des poussières ; • VIC : réduction des eaux de nettoyage pour anodes.

TABLEAU 11 : FEUILLE DE ROUTE 2024 POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ.

Santé et sécurité à la Gigafactory

En 2023, la stratégie en matière de santé et de sécurité à la Gigafactory a été centrée sur la création d'un environnement sûr pour les sous-traitants et les employés de Verkor pendant toute la période de construction. Le VIC et la Gigafactory affichent une ambition de zéro accident. La mise en place de l'équipe HSE a également débuté en 2023 (voir Chapitre 1, section II. c).

DIVERSITÉ, ÉQUITÉ, INCLUSION

Verkor suit de près plusieurs indicateurs concernant la diversité, l'équité et l'inclusion de ses effectifs (tableau 12).

	2023	2022
Nombre d'employés à fin 2023	393	217
Nombre total net des recrutements	165	99
Rotation du personnel	29%	N/A
Nombre de nationalités à fin 2023	40	37
% de femmes dans les effectifs à fin 2023	29%	31%
% de femmes dans l'équipe de direction de Verkor	14%	14%
Indice de l'égalité hommes-femmes	81	78
Écart salarial hommes-femmes non corrigé moyen	13,5%	20,9%

TABLEAU 12 : INDICATEURS DE PERFORMANCE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ, D'ÉQUITÉ ET D'INCLUSION POUR 2023.

En notre qualité d'entreprise responsable, nous sommes fermement convaincus que l'égalité hommes-femmes est un moteur d'innovation et de performance. Nous nous engageons à promouvoir une culture inclusive où chaque voix est entendue et chaque talent féminin est pleinement valorisé. Grâce à une formation spécifique et à une politique active de recrutement, nous encourageons l'évolution professionnelle des femmes et créons un environnement de travail où chaque individu se sent valorisé et respecté.

Avec des employés de 40 nationalités différentes à fin 2023, la diversité, l'équité et l'inclusion sont à l'honneur chez Verkor. Ce multiculturalisme nous apporte les compétences et l'expérience dont nous avons besoin pour mener à bien nos nombreux projets.

Verkor offre une aide au déménagement à ses employés internationaux. Ces derniers bénéficient de cours de langue, ainsi que d'une formation interculturelle dispensée à l'ensemble des salariés de l'entreprise. Verkor fournit également des guides et des articles pour aider les nouveaux arrivants à découvrir la ville, ainsi qu'une liste d'associations locales et de communautés d'expatriés où les étrangers peuvent partager des conseils et se créer un réseau.



Comité Culture et Santé (CCS)

Le Comité Culture et Santé a été créé en 2022 par un petit groupe de Verkorers. Il se compose aujourd'hui de 12 membres actifs affichant des parcours variés, provenant de pays divers et travaillant dans des équipes différentes, ce qui lui permet d'avoir une vision et des compétences transversales et complémentaires.

La mission du CCS est d'aider à créer et à entretenir une culture forte du travail qui renforce les valeurs fondamentales de Verkor et soutient le bien-être au travail (illustration 24).

Le CCS célèbre la diversité chez Verkor grâce à des initiatives comme des événements traditionnels du monde entier et des campagnes de sensibilisation (Octobre rose et Movember). Le CCS crée également des vidéos pour mettre en lumière un pays, une culture ou une langue.



ILLUSTRATION 24 : LES VALEURS DU COMITÉ CULTURE ET SANTÉ.



TRAVAILLER CHEZ VERKOR

Gigafactory

Une équipe des ressources humaines a été créée à la Gigafactory avec l'arrivée des premiers collaborateurs. Elle est responsable du recrutement et de l'intégration des nouveaux employés.

Verkor est membre de plusieurs associations promouvant l'intégration professionnelle et l'inclusion sociale. A Dunkerque, Verkor collabore avec les associations locales GEIQ MI et GESMI HDF pour recruter et former des personnes peu ou pas qualifiées. Pour contribuer à la lutte contre l'exclusion, la société participe à des initiatives comme des « job dating » et la promotion de l'industrie avec la fondation Face Flandres. Des événements comme la « Semaine de l'industrie » sont également de bonnes occasions de promouvoir l'industrie auprès des femmes et des jeunes. Verkor a entamé des discussions avec des associations pour intégrer des travailleurs en situation de handicap.

Comité d'entreprise

Composé de 12 membres, le Comité social et économique (CSE) de Verkor a été créé il y a 18 mois. L'un des rôles du CSE est de soutenir la direction de Verkor tout au long de la transition de la convention collective Syntec à la convention collective nationale de la métallurgie. Il est à noter que le CSE a créé la Commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) qui contribue à la prévention des risques grâce à un suivi régulier de la ligne pilote et élabore le DUER (Document unique d'évaluation des risques) avec Bureau Veritas.

Le CSE échange tous les mois avec l'équipe de direction et représente le personnel lors de la revue de direction.

Le CSE continuera de jouer un rôle central pour soutenir la société pendant cette période de forte croissance.

Qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) et risques psychosociaux (RPS)

Lorsqu'il s'agit de la qualité de vie et des conditions de travail de ses employés, Verkor souhaite être exemplaire. L'entreprise a donc formé une équipe projet dédiée.

Cette dernière entend concilier les deux objectifs qui visent à améliorer les conditions de travail du personnel et à contribuer à la performance générale de la société (illustration 25).

La QVCT est une démarche concertée et collective, au cœur des activités de l'entreprise.

Les efforts en matière de QVCT sont déployés en parallèle du plan d'atténuation des risques psychosociaux (RPS). Étroitement liés à la QVCT, les RPS sont des risques professionnels qui altèrent la santé physique et mentale des employés. Le plan d'atténuation des RPS est une approche collective visant à promouvoir un environnement de travail serein, à améliorer les conditions de travail et à encourager une meilleure compréhension pour une meilleure prévention.

Verkor collabore avec sa caisse d'assurance-maladie pour sensibiliser à la santé physique et mentale. Par exemple, un bilan de santé rapide est proposé, suivi d'un rendez-vous avec un spécialiste le cas échéant.



ILLUSTRATION 25 : LES SIX PILIERS DE LA DÉMARCHE QVCT (QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL).

Formation au travail et gestion des carrières

Les principaux indicateurs liés à la formation en 2023 sont présentés ci-dessous (tableau 13).

FORMATION DES EMPLOYÉS	VALEUR 2023
Pourcentage des employés qui ont bénéficié d'une formation pendant l'année de reporting	100%
Pourcentage des employés qui ont bénéficié d'une formation sur les enjeux ESG pendant l'année de reporting	8.10%
Nombre total des heures de formation	9000 heures
ENQUÊTE AUPRES DES EMPLOYÉS	VALEUR 2023
Pourcentage des employés couverts	100%
Taux de réponse à l'enquête	79%

TABLEAU 13 : INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE EN MATIÈRE DE FORMATION POUR 2023.

RÉPARTITION DES 53,5 SEMAINES DE FORMATION EN 2023

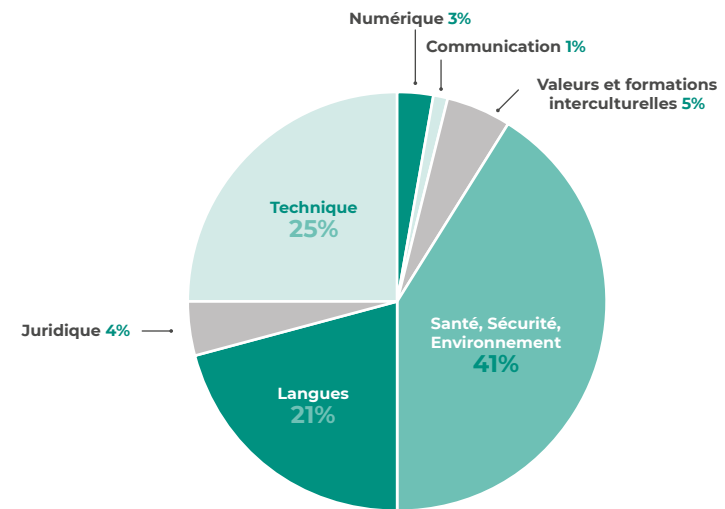


ILLUSTRATION 26 : PROGRAMME DE FORMATION CHEZ VERKOR.

En 2023, près de 9 000 heures de formation ont été dispensées aux Verkorers. Plus d'un tiers d'entre elles étaient des formations techniques et numé-

riques, et 26 % des cours de langue et d'intégration culturelle (illustration 26). 100 % des nouveaux arrivants ont bénéficié d'au moins une session de formation d'intégration.

Feuille de route 2024 et projets en cours

Depuis sa création, Verkor se focalise sur la formation collective et la formation professionnelle des employés en fonction de leur poste et des tâches qui leur sont confiées. Verkor désire soutenir et développer ses talents. A partir de 2024, la société renforcera et adaptera ses programmes de formation et de gestion des carrières aux besoins des Verkorers.

Sensibilisation au changement climatique

L'entreprise ne peut réaliser son ambition de développement durable que si ses convictions sont partagées par la direction et les employés. La communication interne est donc déterminante pour veiller à ce que les principes de développement soient connus et intégrés par tous.

Pour les encourager à se lancer sur la voie du développement durable, nos nouveaux arrivants sont invités à participer à une Fresque du climat — un jeu créé par Cédric Ringenbach en 2018 pour sensibiliser aux causes et aux conséquences du changement climatique. En 2023, Verkor a formé ses

propres animateurs de la Fresque du climat pour dispenser la formation. Les premiers ateliers se sont tenus en novembre, et à la fin de l'année, 26 employés avaient reçu une formation. Verkor a l'intention d'augmenter ce nombre en 2024.

La création d'un comité de développement durable renforcera la communication entre la direction et les employés sur les enjeux ESG. Toutes les équipes opérationnelles seront représentées au comité où elles pourront partager des idées et des projets d'intérêt commun.

Déplacement domicile-travail et voyages d'affaires

Compte tenu du fort impact environnemental des voyages aériens, Verkor encourage ses employés à limiter leurs voyages d'affaires, à regrouper les réunions ou à organiser des réunions en ligne.

La politique de transport privilégie les voyages en train à ceux en avion. Les voyages aériens ne sont autorisés que lorsque les voyages équivalents en train durent plus de quatre heures. Pour les déplacements en ville, dans la mesure du possible, les

transports publics sont encouragés, plutôt que les taxis, ainsi que le partage des courses de taxi et le covoiturage.

L'équipe Mobilité est chargée de promouvoir et de trouver des solutions de transport bas-carbone pour les employés. Par exemple, un abri à vélos a été installé, et les employés effectuant les trajets domicile-travail à vélo ont été équipés de casques, de lumières et de vestes haute visibilité.

« Verkor Days » et autres événements

Dans une entreprise en pleine expansion, les activités de cohésion d'équipe sont importantes pour accueillir les nouveaux arrivants et maintenir une culture d'entreprise forte.

Deux fois par an, les « Verkor Days » offrent l'occasion de partager des messages importants sur la société, mais avant tout de connecter et renforcer les liens entre les employés.

D'autres événements sont organisés tout au long de l'année, tels que les soirées « quizz afterwork », les tournois de rugby et les excursions à vélo.

ETHIQUE

Verkor croit en des pratiques commerciales responsables et souhaite exercer ses activités de manière éthique. Cela signifie agir dans le respect de l'environnement naturel et des droits de l'Homme, et garantir des pratiques commerciales justes et éthiques dans sa chaîne de valeur. Les ambitions de Verkor et ses engagements à mener des activités responsables sont réunis dans ses politiques relatives aux droits de l'Homme, au développement durable et à la lutte contre la corruption.

LUTTE ANTI-CORRUPTION

Le développement durable des entreprises commence par la promotion d'une culture de l'honnêteté et de l'intégrité. Verkor s'engage ainsi à respecter toutes les lois de lutte contre la corruption, les conventions internationales et les cadres de bonne pratique, et applique une politique de tolérance zéro face à toute forme de corruption. Pour prévenir, identifier et réagir efficacement à des risques de corruption dans l'ensemble de ses activités, Verkor met actuellement en place un programme composé d'un large éventail de procédures et de contrôles. Le programme, présenté plus en détails dans notre politique de lutte contre la corruption, se structure comme suit (illustration 27) :

Le programme s'accompagnera d'une politique de signalement et d'une plateforme dédiée pour exprimer ses inquiétudes, ainsi que de politiques et de procédures spécifiques ayant trait aux conflits d'intérêt, aux cadeaux et aux invitations, au mécénat et au parrainage, à la vérification par un tiers et à la représentation d'intérêts. Les obligations en matière de conduite responsable des affaires s'inscrivent davantage dans les processus d'intégration de Verkor, qu'il s'agisse de fournisseurs, de sous-traitants ou de nouveaux membres de nos effectifs.

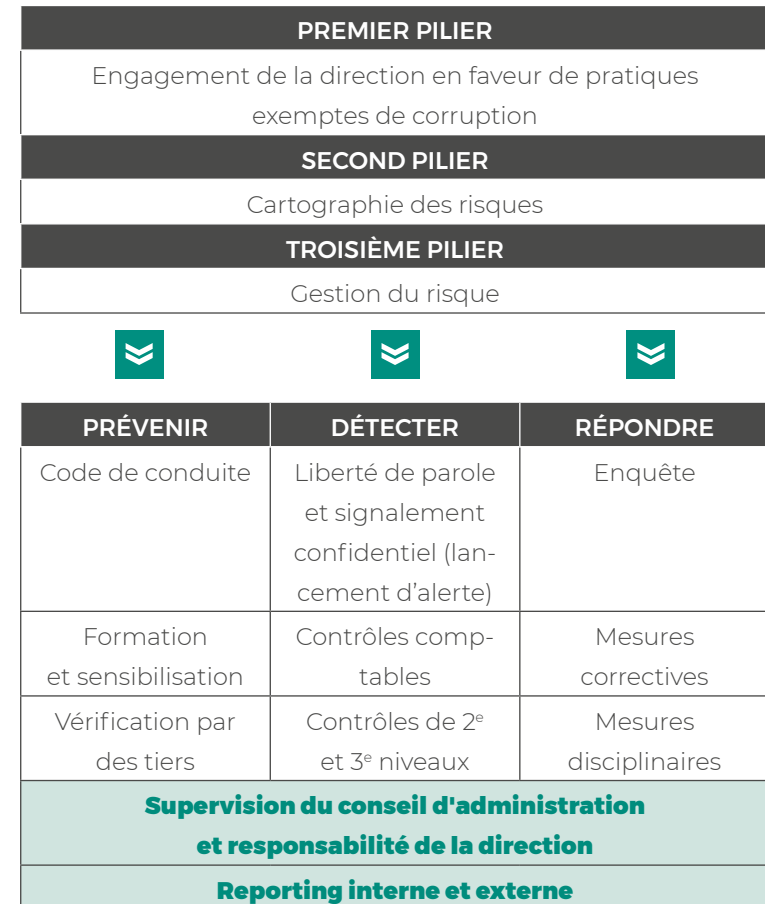


ILLUSTRATION 27 : PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DE VERKOR.

CYBERSÉCURITÉ

ET PROTECTION DES DONNÉES

Verkor a lancé son programme de cybersécurité en menant des actions pour garantir l'intégrité des données et protéger les logiciels et le matériel. En plus des mécanismes de sécurité, nous veillons au partage des bonnes pratiques parmi nos effectifs au moyen de formations, de campagnes de sensibilisation et de rappels réguliers. Un programme de devoir de vigilance en matière de sécurité de l'information a été mis en place pour des tiers.

Verkor a déjà défini des procédures pour faire face à des violations d'informations confidentielles et protéger les données de tiers contre des accès ou des divulgations non autorisés.

La cybersécurité est prise en considération depuis la phase de conception et de construction de la Gigafactory. Après avoir évalué les risques de sécurité des informations, Verkor a développé un plan d'atténuation qu'il mettra en place à la Gigafactory.

La prochaine étape pour l'entreprise est de formaliser toutes les mesures figurant dans la politique de cybersécurité, actuellement en cours de développement.

PARTENARIATS

ÉCOLE DE LA BATTERIE

Créée en 2022 avec l'aide financière de France 2030, l'Ecole de la Batterie entend répondre rapidement aux besoins de l'industrie, tout en formant des personnes et en les dotant de compétences durables. Le rapatriement de l'écosystème des batteries en France implique également la relocalisation des compétences et des connaissances en matière de conception, de production, de maintenance et de recyclage. L'Ecole de la Batterie s'appuie sur 16 partenaires privés et publics ayant pour objectif commun de créer l'industrie de demain (illustration 28).



ILLUSTRATION 28 : LES PARTENAIRES DE L'ÉCOLE DE LA BATTERIE.

03. NOS COLLABORATEURS

Les quatre objectifs de l'Ecole de la Batterie et le bilan des 14 premiers mois sont résumés ci-après (illustrations 29 et 30).

LES QUATRE OBJECTIFS DE L'ÉCOLE DE LA BATTERIE





 <p>CARTOGRAPHIER LES BESOINS</p> <p>Consolider l'existant : valider et faire évoluer la cartographie des besoins des entreprises et des manques côté formation.</p>	 <p>FORMER LES FORMATEURS</p> <p>Former les formateurs : créer un réseau d'experts et de lieux de connaissances dans le domaine de la batterie pour permettre de transmettre des connaissances de pointe.</p>
 <p>FORMER</p> <p>Créer des parcours pédagogiques spécifiques à la batterie : Mettre en place des parcours de formations en lien direct avec industriels et leurs besoins régionaux et nationaux.</p>	 <p>ATTIRER</p> <p>Attirer les talents à travailler dans l'industrie de la batterie : Attirer les talents du plus jeune âge jusqu'au salarié et aux personnes en reconversion.</p>

ILLUSTRATION 29 : LES QUATRE OBJECTIFS DE L'ÉCOLE DE LA BATTERIE.

ÉVALUATION 2022 - 2023 (14 MOIS)



CARTOGRAPHIER LES BESOINS

• 37 entreprises interrogées



FORMER LES FORMATEURS

• 68 formateurs et enseignants formés
• 2 formations de formateurs créées



FORMER

• 628 personnes formées
• 22 formations colorées ou créées



ATTIRER

• 1 065 personnes sensibilisées
• + de 20 actions de sensibilisation

Défi



Être agile face à une filière naissante (même en consortium) avec maturité hétérogène face à leurs besoins en recrutement et formation.

Défi



Il est indispensable de former les formateurs et de créer des outils pédagogiques adaptés. La montée en compétence technique des enseignants et formateurs est un préalable à la formation de la future génération d'experts en batterie.

Défi



Former les apprenants nécessite l'implication de toutes les parties prenantes, avec 4 facteurs clés : la bonne connaissance des besoins des entreprises, le transfert des connaissances et des compétences des experts vers les enseignants et les formateurs, l'appropriation par ces derniers, et les bons outils pédagogiques.

Défi



Incarner et vulgariser pour faire connaître et attirer les individus dans cette nouvelle filière.

ILLUSTRATION 30 : L'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE DE LA BATTERIE 2022-2023.

AGIR POUR LA MOBILITÉ DE L'AVENIR

Verkor est un membre actif de l'écosystème de la mobilité électrique en Europe. La société agit au travers de projets et d'associations de différentes envergures dans la chaîne de valeur des batteries (illustration 31).

Participation à des projets

Verkor participe au développement du secteur local du recyclage grâce à SCRAPCO2MET, un projet mené conjointement avec des partenaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce projet vise à mettre en œuvre un processus de recyclage in situ pour les rebuts de production de la Gigafactory et à réintégrer des métaux dans la chaîne de valeur à l'aide d'un processus hydrométallurgique. A plus grande échelle, Verkor prend part au projet BATTWIN pour la conception, le développement et la démonstration d'une plateforme évolutive et flexible de jumeaux numériques (« Digital Twin ») pour améliorer l'efficacité de la production et le rendement des lignes de production de cellules de batteries. Verkor bénéficie également du soutien de Bpifrance dans le projet BIMS&DROPS pour un système de fabrication intelligent et le recyclage des rebuts de production au VIC à Grenoble.

des batteries en fin de vie.

Verkor participe également à des projets de développement de technologies de fabrication de batteries : GIGABAT pour une Gigafactory durable et numérisée avec des machines fabriquées en Europe ; Matics, un projet français pour le développement de batteries plus sûres et plus résistantes à la chaleur, utilisant des matériaux plus durables et performants ; et HDSEPACK pour le développement d'un pack batterie résistant en partenariat avec OPMobility (anciennement Plastic Omnium).

En matière de numérique et d'innovation, Verkor prend part au projet BATTWIN pour la conception, le développement et la démonstration d'une plateforme évolutive et flexible de jumeaux numériques (« Digital Twin ») pour améliorer l'efficacité de la production et le rendement des lignes de production de cellules de batteries. Verkor bénéficie également du soutien de Bpifrance dans le projet BIMS&DROPS pour un système de fabrication intelligent et le recyclage des rebuts de production au VIC à Grenoble.

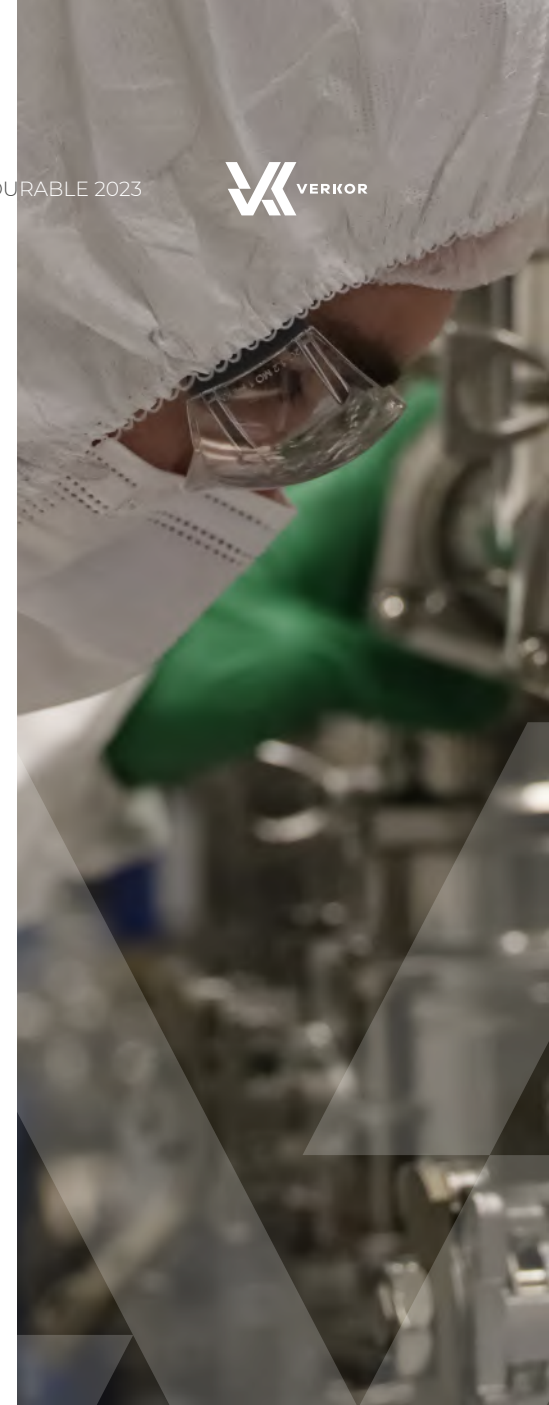




ILLUSTRATION 31 : LES PARTENAIRES DE PROJETS D'INNOVATION EN EUROPE.

03. NOS COLLABORATEURS

Implication dans des associations

Grâce à son engagement dans plusieurs associations, Verkor fait entendre sa voix et promeut l'écosystème des batteries en Europe (illustration 32). En 2022, Verkor a cofondé Upcell Alliance avec Schneider Electric. L'objectif de cette association à but non lucratif est de regrouper tous les acteurs du secteur de la batterie, des producteurs aux universités, en passant par les fournisseurs de matériaux et les spécialistes des équipements et des machines. En rejoignant le consortium, les membres peuvent avoir accès à un réseau, trouver des partenaires, partager leur savoir-faire et augmenter leur visibilité. Verkor est également membre de RECHARGE, l'association pour les batteries d'avant-garde rechargeables et au lithium en Europe. Cette association promeut le développement de batteries rechargeables, comme les batteries au lithium ou les

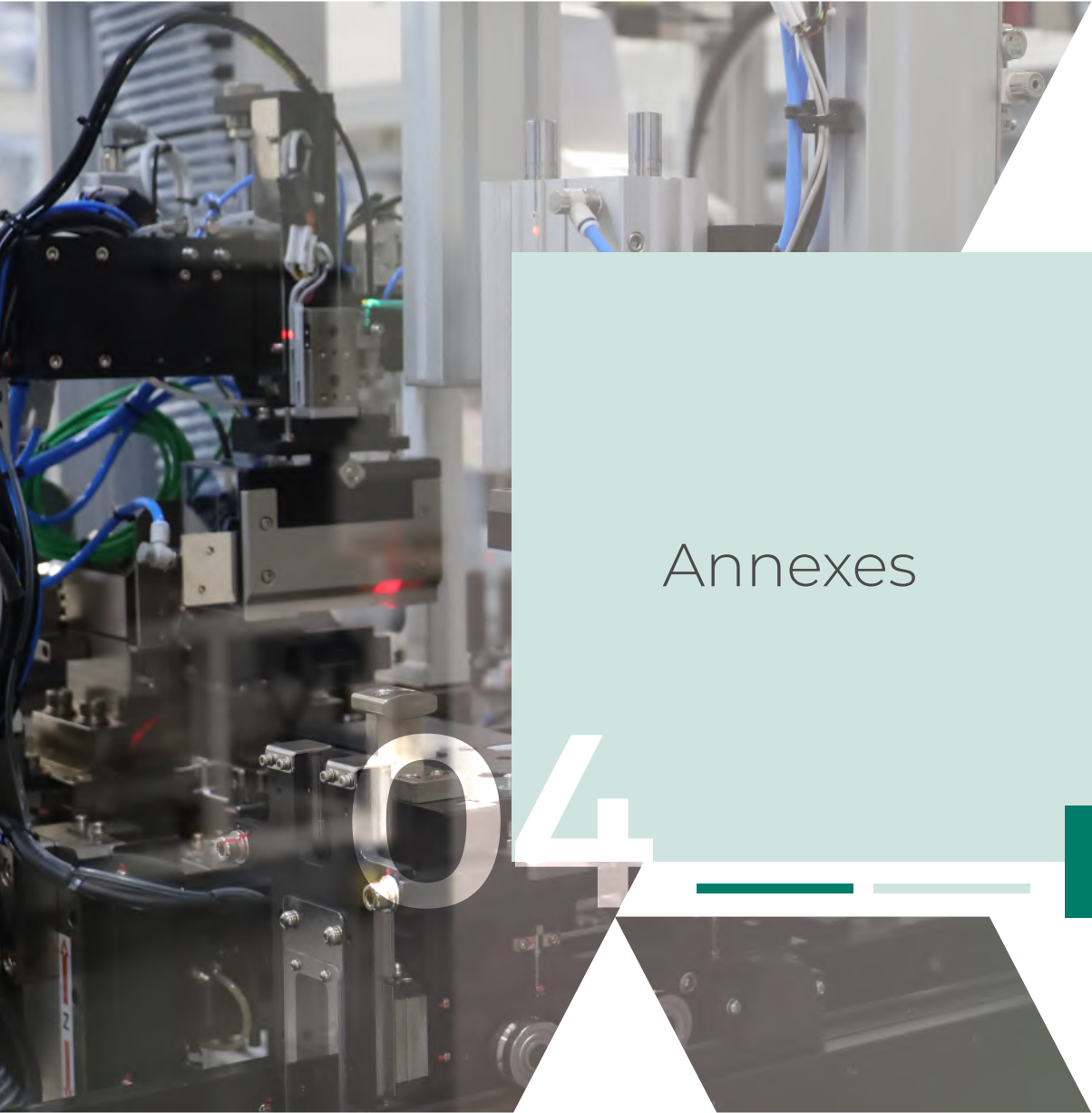
batteries de nouvelle génération au zinc, au sodium ou au nickel. Créée en 1998, RECHARGE couvre non seulement les fabricants de batteries les plus importants en Europe, mais aussi tous les aspects de l'industrie de la batterie, de l'approvisionnement en matières premières au recyclage. Animée par la même intention, la Commission européenne a fondé l'Alliance européenne des batteries (EBA) dans le but de créer une chaîne de valeur durable et compétitive de la production de cellules de batteries en Europe. L'EBA associe des compétences européennes de pointe, une solidité financière et une approche transversale sous l'impulsion d'EIT InnoEnergy. Localement, Verkor est également partenaire de Tenerrdis, un « pôle de compétitivité » français situé à Grenoble dont l'objectif est de développer des entreprises et des organisations régionales de transmission (RTO) dans le domaine de la transition énergétique.

Electro'Mob

Comme avec l'Ecole De La Batterie, Verkor soutient Electro'Mob, un projet dans le Nord de la France qui promeut l'industrie de la batterie, notamment la formation, dans la mesure où il répond au besoin de l'industrie automobile de la région en plein essor. Trois gigafactories sont en cours de construction : ACC à Douvrin, Envision à Douai et Verkor à Dunkerque. Plus de 13 000 emplois seront créés d'ici à 2026. Aujourd'hui, ces trois gigafactories représentent 7 500 emplois directs. Avec ces futures perspectives d'emploi, la région est appelée à devenir une grande vallée de la batterie. L'enjeu consiste donc à attirer les travailleurs du futur, en leur proposant des formations qui correspondent aux compétences requises pour ces nouvelles professions.



ILLUSTRATION 32 : ADHÉSION À DES ASSOCIATIONS EN 2023.



Annexes

04



ANNEXE A. PUBLICATION DE REPORTING

La déclaration de développement durable de l'entreprise repose sur une approche de double matérialité, qui examine l'impact de Verkor sur l'environnement et la société, ainsi que l'influence des problématiques environnementales et sociales sur la performance de l'entreprise. Cette approche veille à ce que la déclaration de développement durable s'applique à toutes les parties prenantes, notamment les employés, les investisseurs, les clients et les communautés dans lesquelles l'entreprise est active. Elle inclut une discussion sur les risques et les opportunités en matière de développement durable auxquels l'entreprise est confrontée.

PÉRIMÈTRE DE LA DÉCLARATION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le périmètre consolidé de cette étude inclut le VIC et la Gigafactory de Verkor, prenant en compte la chaîne de valeur dans son intégralité et couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

L'analyse de double matérialité, les impacts, risques et opportunités (IRO), et la définition des enjeux matériels s'appliquent à un périmètre qui tient compte de la totalité des activités de Verkor. Ces éléments incluent donc des hypothèses et des imprécisions qui seront clarifiées au cours d'exercices futurs.

Certains éléments du cadre politique, objectifs, ac-

tions et mesures ont été adoptés en fonction des filtres suivants :

- Dans la mesure où la Gigafactory n'est pas opérationnelle, certains éléments ne se rapporteront qu'au VIC et d'autres à toutes les activités. A titre d'illustration, les objectifs de décarbonation couvrent une activité complète, les actions en matière de santé et de sécurité concernent le VIC et le site, etc.
- Encore en phase de déploiement, Verkor veille à ce qu'au-delà de l'omission d'informations confidentielles ou sensibles, ou d'informations spécifiques liées à la propriété intellectuelle, la pertinence de cette publication ne soit pas compromise.



MÉTHODOLOGIE

DE REPORTING DE VERKOR

L'entreprise améliore sans cesse ses outils et processus de reporting afin d'affiner la qualité et la précision des données consolidées. Cela nous permet de gérer plus efficacement nos processus de collecte de données, de suivre régulièrement et d'analyser la performance à tous les niveaux, d'évaluer les résultats par rapport aux objectifs et de mettre en œuvre des mesures correctives appropriées.

Périmètre de reporting pour les indicateurs sociaux

Les indicateurs sociaux en matière de ressources humaines concernent tous les salariés de Verkor ayant un contrat de travail direct. Pour le reporting 2023, dans la mesure où la Gigafactory n'est pas opérationnelle, les indicateurs se rapportent principalement au périmètre du VIC.

Périmètre de reporting pour les indicateurs environnementaux

Les indicateurs environnementaux en matière d'empreinte carbone couvrent l'ensemble du périmètre de Verkor, notamment la situation opérationnelle normative, y compris celle de la Gigafac-

tory. Pour 2023, s'agissant des questions autres que l'empreinte carbone, dans la mesure où la Gigafactory n'est pas opérationnelle, les indicateurs portent essentiellement sur le périmètre du VIC.

Périmètre de reporting pour les indicateurs de gouvernance

Les indicateurs relatifs à la gouvernance et à l'éthique couvrent l'ensemble du périmètre de Verkor.

HORIZON TEMPOREL

Lorsqu'elle prépare sa déclaration de développement durable, l'entreprise adopte des intervalles de temps à partir de la fin de la période de référence.

Concernant la surveillance des indicateurs de performance, la mise à jour des politiques et les résultats des actions entreprises :

- À court terme — un intervalle maximum d'un an, en ligne avec l'exercice financier ;
- A moyen terme — un intervalle d'un à cinq ans, reflétant les engagements et la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de développement durable.

Concernant la définition et la mise à jour des objectifs de progrès :

- A moyen terme — un intervalle d'un à cinq ans pour tous les objectifs de progrès ;
- A long terme — un intervalle de plus de cinq ans pour les objectifs nécessitant des changements structurels, notamment les investissements, à quelques exceptions près.

Concernant l'analyse des Impacts, Risques et Opportunités (IRO) :

- A court terme — un intervalle de deux ans, dans la mesure où des événements internes ou externes majeurs nous imposent d'actualiser nos analyses et d'ajuster nos stratégies en conséquence ;
- A moyen terme — un intervalle de deux à cinq ans, afin d'ajuster les ambitions fixées et les ressources à déployer pour faire appliquer les politiques ;
- A long terme — un intervalle de plus de cinq ans, afin d'anticiper les transitions en fonction des impacts analysés.

S'agissant des problématiques environnementales, et plus particulièrement du climat et de la biodiversité, Verkor a défini des horizons temporels précis de 2032, 2050 et 2100, en commençant par la période de référence de 2021. Ces périodes pourront être ajustées dès la mise en service de la Gigafactory.

Sources d'estimation et incertitude des résultats

Dans la mesure où les activités de Verkor sont encore en cours de développement, les indicateurs de performance comportent un degré d'incertitude qualifié à plusieurs niveaux et présenté dans le tableau suivant :

	DEGRE D'INCERTITUDE	COMMENTAIRES
Impact, risques et opportunités (IRO)	<i>Moyen</i>	La Gigafactory n'étant pas encore opérationnelle, les IRO ont fait l'objet d'une évaluation théorique et selon plusieurs scénarios optimistes et pessimistes, en fonction des évolutions de la réglementation, du marché et de la situation économique.
Politiques	<i>Faible</i>	Les politiques menées reflètent le niveau d'engagement de Verkor et les principaux axes de progrès montrent un niveau élevé d'engagement opérationnel, qui devrait perdurer dans les prochaines années et être ajusté en fonction du rythme du déploiement.
Objectifs	<i>Faible</i>	Les engagements de Verkor présentent une faible incertitude, et leur fiabilité est renforcée par le fait qu'ils sont pris avec des partenaires commerciaux et financiers.
Actions	<i>Elevé</i>	La Gigafactory n'étant pas encore opérationnelle, toutes les actions ne peuvent pas encore être déployées. Certaines actions sont ainsi classées comme étant « à mettre en œuvre ».
Indicateurs de suivi et de performance	<i>Moyen</i>	Les indicateurs clés de performance sont pertinents et fiables pour le VIC. Pour l'activité dans son ensemble, qui n'est pas encore opérationnelle, ils reposent sur des hypothèses théoriques. Verkor utilise également des indicateurs liés aux chaînes de valeur amont et aval, estimés à l'aide de sources indirectes. Pour les émissions de GES, les incertitudes techniques sont mesurées pour chaque « scope » d'émissions.

TABLEAU 14 : SOURCES D'ESTIMATION ET DEGRÉS D'INCERTITUDE.

Le processus de reporting

Le rapport de développement durable est rédigé par l'équipe du Développement durable, responsable de la collecte et de la consolidation des données. Les données sont collectées grâce à plusieurs participants dans chaque équipe (RH, HSE, Juridique, Informatique et Finance). La vérification des données et l'analyse de la qualité sont gérées par l'équipe du Développement durable. Enfin, les données consolidées sont présentées à la Direction pendant les comités de la santé, de la sécurité et de l'environnement sur le lieu de travail (WHSE) et les réunions 360.

ANNEXE B. DÉCLARATION DU DEVOIR DE VIGILANCE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

FONDAMENTAUX DU DEVOIR DE VIGILANCE	SECTIONS DU RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE
Intégrer le devoir de vigilance dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	Ch. 1. III. b.
S'engager auprès des parties prenantes concernées dans toutes les étapes clés du devoir de vigilance	Ch. 1. III. c.
Identifier et évaluer les impacts négatifs	Ch. 1. III. d.
Mener des actions pour remédier à ces impacts négatifs	Ch. 2. III. a.
Contrôler l'efficacité de ces efforts et communiquer	Ch. 2. III. a.

TABLEAU 15 : DÉCLARATION DE DEVOIR DE VIGILANCE

Le tableau ci-dessus répertorie les déclarations de développement durable qui fournissent des informations sur notre processus de devoir de vigilance.



ANNEXE C. NORMES TRANSVERSALES EXIGENCES DE PUBLICATION

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉES CONNEXE	DÉCLARATIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	SECTION DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	RÉF. SFDR	RÉF. PILIER	RÉFÉRENCE À LA BMR (RÉGLEMENTATION BECH-MARK)	RÉFÉRENCE À LA LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT
ESRS 2 GOV-4	Déclaration de due diligence	Annexe B	✓		✓	
ESRS 2 GOV-1	Pourcentage d'administrateurs indépendants	Ch. 1.III.b			✓	
ESRS 2 GOV-1	Mixité au sein du Conseil d'administration	Ch. 3.I.b. et Ch. 1.III.b	✓		✓	
ESRS 2 SBM-1	Participation à des activités liées aux combustibles fossiles	N/D	✓	✓	✓	
ESRS 2 SBM-1	Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques	N/D	✓		✓	
ESRS 2 SBM-1	Participation à des activités liées à des armes controversées	N/D	✓		✓	
ESRS 2 SBM-1	Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac	N/D			✓	
ESRS EI-1	Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050	Non disponible dans le rapport 2023. Objectif et plan d'action en cours d'élaboration.				✓

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉES CONNEXE	DÉCLARATIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	SECTION DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	RÉF. SFDR	RÉF. PILIER	RÉFÉRENCE À LA BMR (RÉGLEMENTATION BECH-MARK)	RÉFÉRENCE À LA LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT
ESRS E1-1	Entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris »	Non disponible dans le rapport 2023.		✓	✓	
ESRS E1-4	Objectifs de réduction des émissions de GES	Ch. 2.II.a.	✓	✓	✓	
ESRS E1-5	Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant une forte incidence sur le climat)	N/D	✓			
ESRS E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	Non disponible dans le rapport 2023. Sera disponible dans le rapport 2024.	✓			
ESRS E1-5	Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique	Indicateur non pertinent dans le rapport 2023.	✓			
ESRS E1-6	Emissions brutes de GES de scope 1, 2 ou 3, et émissions totales de GES	Ch. 2.II.a.	✓	✓	✓	
ESRS E1-6	Intensité des émissions brutes de GES	Non pertinent dans le rapport 2023.	✓	✓	✓	
ESRS E1-7	Absorptions de GES et crédits carbone	N/D en 2023.				✓

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉES CONNEXE	DÉCLARATIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	SECTION DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	RÉF. SFDR	RÉF. PILIER	RÉFÉRENCE À LA BMR (RÉGLÉMENTATION BECH-MARK)	RÉFÉRENCE À LA LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT
ESRS E1-9	Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat	Travaux en cours. Non disponible dans le rapport 2023.			✓	
ESRS E1-9	Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique	Non disponible dans le rapport 2023.		✓		
ESRS E1-9	Emplacement des actifs importants exposés à un risque physique significatif	Ch. 2.I.b.Plus d'informations dans la synthèse d'évaluation des risques liés au climat sur Verkor.com		✓		
ESRS E1-9	Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique	Non pertinent dans le rapport 2023.		✓		
ESRS E1-9	Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat	Travaux en cours. Non disponible dans le rapport 2023.			✓	
ESRS E2-4	Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejeté dans l'air, l'eau et le sol	Non pertinent dans le rapport 2023.	✓			

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉES CONNEXE	DÉCLARATIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	SECTION DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	RÉF. SFDR	RÉF. PILIER	RÉFÉRENCE À LA BMR (RÉGLEMENTATION BECH-MARK)	RÉFÉRENCE À LA LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT
ESRS E3-1	Ressources aquatiques et marines	Ch. 2.IV. a.	✓			
ESRS E3-1	Politique en la matière	Non disponible et non significatif.	✓			
ESRS E3-1	Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers	Non disponible et non significatif.	✓			
ESRS E3-4	Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée	Non disponible dans le rapport 2023.	✓			
ESRS E3-4	Consommation d'eau totale en m ³ par rapport au chiffre d'affaires net généré par les activités propres	Non pertinent dans le rapport 2023.	✓			
ESRS 2- IRO1 - E4	Biodiversité et écosystèmes : zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Ch. 2.IV. c. Plus de détails disponibles dans l'étude d'impact de la GF.	✓			
ESRS 2- IRO1 - E4	Biodiversité et écosystèmes : dégradation des sols, désertification ou imperméabilisation des sols	Ch. 2.IV. c. Plus de détails disponibles dans l'étude d'impact de la GF.	✓			
ESRS 2- IRO1 - E4	Biodiversité et écosystèmes : espèces menacées	Ch. 2.IV. c.	✓			

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉES CONNEXE	DÉCLARATIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	SECTION DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	RÉF. SFDR	RÉF. PILIER	RÉFÉRENCE À LA BMR (RÉGLÉMENTATION BECH-MARK)	RÉFÉRENCE À LA LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT
ESRS E4-2	Pratiques ou politiques foncières/ agricoles durables	Non disponible et non significatif.	✓			
ESRS E4-2	Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers	Non disponible et non significatif.	✓			
ESRS E4-2	Politiques de lutte contre la déforestation	Non disponible et non significatif.	✓			
ESRS E5-5	Déchets non recyclés	Ch. 2. III. b.	✓			
ESRS E5-5	Déchets dangereux et déchets radioactifs	Ch. 2. III. b. Plus d'informations sur les déchets dangereux dans le rapport 2024.	✓			
ESRS 2- SBM3 - S1	Risque de travail forcé	Non disponible dans le rapport 2023. Plus d'informations sur la politique en matière de droits de l'Homme sur Verkor.com	✓			
ESRS 2- SBM3 - S1	Risque de travail impliquant le travail d'enfants	Non disponible dans le rapport 2023. Plus d'informations sur la politique en matière de droits de l'Homme sur Verkor.com	✓			

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉES CONNEXE	DÉCLARATIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	SECTION DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	RÉF. SFDR	RÉF. PILIER	RÉFÉRENCE À LA BMR (RÉGLEMENTATION BECH-MARK)	RÉFÉRENCE À LA LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT
ESRS S1-1	Engagements à mener une politique en matière de droits de l'Homme	Non disponible dans le rapport 2023. Plus d'informations sur la politique en matière de droits de l'Homme sur Verkor.com	✓			
ESRS S1-1	Politiques de devoir de vigilance sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail	Ch. 2. III. a.			✓	
ESRS S1-1	Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains	Ch. 2. III. a.	✓			
ESRS S1-1	Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail	Ch. 3. I. a.	✓			
ESRS S1-3	Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes	Travaux en cours. Non disponible dans le rapport 2023.	✓			
ESRS S1-14	Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail	Ch. 3. I. a.	✓		✓	
ESRS S1-14	Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	Ch. 3. I. a.	✓			

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉES CONNEXE	DÉCLARATIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	SECTION DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	RÉF. SFDR	RÉF. PILIER	RÉFÉRENCE À LA BMR (RÉGLÉMENTATION BECH-MARK)	RÉFÉRENCE À LA LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT
ESRS S1-16	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ch. 3. I. b.	✓		✓	
ESRS S1-16	Ratio de rémunération excessif du directeur général	Non disponible dans le rapport 2023.	✓			
ESRS S1-17	Cas de discrimination	Non disponible dans le rapport 2023.	✓			
ESRS S1-17	Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE	Non disponible dans le rapport 2023.	✓		✓	
ESRS 2- SBM3 - S2	Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur	Ch. 2. III. a.	✓			
ESRS S2-1	Engagements à mener une politique en matière de droits de l'Homme	Non disponible dans le rapport 2023. Disponible dans le rapport sur la politique en matière de droits de l'Homme sur Verkor.com	✓			
ESRS S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	Disponible dans le rapport sur la politique en matière de droits de l'Homme sur Verkor.com.	✓			

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉES CONNEXE	DÉCLARATIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	SECTION DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	RÉF. SFDR	RÉF. PILIER	RÉFÉRENCE À LA BMR (RÉGLÉMENTATION BECH-MARK)	RÉFÉRENCE À LA LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT
ESRS S2-1	Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE	Non disponible dans le rapport 2023.	✓		✓	
ESRS S2-1	Politiques de devoir de vigilance sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail	Ch. 2. III. a.			✓	
ESRS S2-4	Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme recensés en amont et en aval de la chaîne de valeur	Travaux en cours. Non disponible dans le rapport 2023.	✓			
ESRS S3-1	Engagements à mener une politique en matière de droits de l'Homme	Disponible dans le rapport sur la politique en matière de droits de l'Homme sur Verkor.com.	✓			
ESRS S3-1	Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, des principes de l'OIT et/ou des principes directeurs de l'OCDE	Non disponible dans le rapport 2023.	✓		✓	

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉES CONNEXE	DÉCLARATIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	SECTION DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	RÉF. SFDR	RÉF. PILIER	RÉFÉRENCE À LA BMR (RÉGLÉMENTATION BECH-MARK)	RÉFÉRENCE À LA LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT
ESRS S3-4	Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme (communautés touchées)	Non disponible dans le rapport 2023.	✓			
ESRS S4-1	Politiques en matière de consommateurs et d'utilisateurs finaux	Non disponible dans le rapport 2023.	✓			
ESRS S4-4	Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme (consommateurs et utilisateurs finaux)	Non disponible dans le rapport 2023.	✓			
ESRS G1-1	Convention des Nations unies contre la corruption	Non disponible dans le rapport 2023.	✓			
ESRS G1-1	Protection des lanceurs d'alerte	Ch. 3. II. a. Plus d'informations disponibles sur la politique en matière de droits de l'Homme sur Verkor.com	✓			
ESRS G1-4	Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Non disponible dans le rapport 2023.	✓		✓	
ESRS G1-4	Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Ch. 3. II. a.	✓			

TABLEAU 16 : ANNEXE C. LISTE DES POINTS DE DONNÉES DANS LES NORMES TRANSVERSALES ET THÉMATIQUES DÉCOULANT D'AUTRES ACTES LÉGISLATIFS DE L'UNION EUROPÉENNE.

ANNEXE D. EXIGENCES DE PUBLICATION ET D'APPLICATION DANS LES THÉMATIQUES ESRS QUI S'APPLIQUENT CONJOINTEMENT AVEC LES INFORMATIONS GÉNÉRALES À PUBLIER ESRS 2

EXIGENCE DE PUBLICATION	PARAGRAPHE LIÉ AUX INFORMATIONS GÉNÉRALES ESRS	SECTION DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
BP-1 - Base générale d'établissement des déclarations relatives au développement durable	ESRS 2 (paragraphe 3 à 5)	Annexe A
BP-2 - Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	ESRS 2 (paragraphe 6 à 8)	Annexe A
GOV-1 - Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	ESRS G1 Conduite des affaires (paragraphe 5)	Ch. 1. III. b.
GOV-2 - Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de développement durable traitées par ces organes	ESRS G1 Conduite des affaires (paragraphe 5)	Ch. 1. III. b.
GOV-3 - Intégration des résultats en matière de développement durable dans les systèmes d'incitation	ESRS E1 Changement climatique (paragraphe 13)	Ch. 1. III. b.
SBM-1 - Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	ESRS 2 (paragraphe 38 à 42)	Ch. 1. I. c.

EXIGENCE DE PUBLICATION	PARAGRAPHE LIÉ AUX INFORMATIONS GÉNÉRALES ESRS	SECTION DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes	ESRS S1 Effectifs de l'entreprise (paragraphe 12)	Ch. 1. III. c. Ch. 1. III. b. Ch. 1. III. d. Ch. 3. I. c.
	ESRS S2 Travailleurs de la chaîne de valeur (paragraphe 9)	Ch. 1. III. c. Ch. 1. III. b. Ch. 1. III. d.
	ESRS S3 Communautés touchées (paragraphe 7)	Ch. 1. III. c. Ch. 1. III. b. Ch. 1. III. d.
	ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux (paragraphe 8)	Ch. 1. III. c. Ch. 1. III. b. Ch. 1. III. d.
SBM-3 Impacts, risques et opportunités significatifs et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	ESRS 2 (paragraphe 46 à 49)	Ch. 1. III. d.
IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités significatifs	ESRS E1 Changement climatique (paragraphe 20 à 21)	Ch. 1. III. d.
	ESRS E2 Pollution (paragraphe 11)	Ch. 1. III. d.
	ESRS E3 Ressources aquatiques et marines (paragraphe 8)	Ch. 1. III. d.
	ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes (paragraphe 17 à 19)	Ch. 1. III. d.
	ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire (paragraphe 11)	Ch. 1. III. d.
	ESRS G1 Conduite des affaires (paragraphe 6)	Ch. 1. III. d.
IRO-2 - Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative au développement durable de l'entreprise	ESRS 2 (paragraphe 54 à 59)	Ch. 1. III. d.

TABLEAU 17 : EXIGENCES DE PUBLICATION ET D'APPLICATION DANS LES THÉMATIQUES ESRS QUI S'APPLIQUENT CONJOINTEMENT AVEC LES INFORMATIONS GÉNÉRALES À PUBLIER ESRS 2.

ANNEXE E. INDICES DES NORMES GRI

DECLARATION D'UTILISATION	Verkor a déclaré les informations mentionnées dans cet indice de contenu GRI pour la période du 01/01/23 au 31/12/23 en référence aux normes GRI.
GRI 1 UTILISEE	GRI 1 : fondation 2021

NORMES GRI	ÉLÉMENTS D'INFORMATION	SECTION DU RAPPORT
GRI 2 : Informations générales 2021	2-1 Détails sur l'organisation	Annexe A
	2-2 Entités incluses dans le reporting de développement durable de l'organisation	Annexe A
	2-3 Période, fréquence et point de contact du reporting	Annexe A
	2-4 Reformulation des informations	N/D
	2-5 Assurance externe	Annexe A
	2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Ch. 1. I. a. Ch. 1. I. c.
	2-7 Employés	Ch. 1. I. a. Ch. 3. I. a. Ch. 3. I. b. Ch. 3. I. c.
	2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés	Ch. 1. I. a. Ch. 3. I. a. Ch. 3. I. b. Ch. 3. I. c.
	2-9 Structure de gouvernance et composition	Ch. 1. III. b.

GRI STANDARD	DISCLOSURE	REPORT SECTION
GRI 2 : Informations générales 2021	2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	Ch. 1. III. b.
	2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Ch. 1. III. b.
	2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Ch. 1. III. b.
	2-13 Délégation des responsabilités de gestion des impacts	Ch. 1. III. b.
	2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le rapport de développement durable	Ch. 1. III. b.
	2-15 Conflits d'intérêts	Ch. 3. III. a.
	2-16 Communication des problèmes majeurs	Ch. 3. II. a. Ch. 3. II. b.
	2-17 Connaissance collective de l'organe de gouvernance le plus élevé	Ch. 1. III. b.
	2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Ch. 1. III. b.
	2-19 Politiques de rémunération	Ch. 1. III. b.
	2-20 Processus de détermination de la rémunération	Ch. 1. III. b.
	2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	N/D
	2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	Ch. 1. III. a. Ch. 2. I. a.
	2-23 Engagements politiques	Ch. I. III. a.
	2-24 Intégration des engagements politiques	Ch. I. III. a.
	2-25 Processus pour remédier aux impacts négatifs	Ch. 3. I. c.
	2-26 Mécanismes de recherche de conseils et de communication des préoccupations	Ch. 1. III. b.
	2-27 Respect des lois et règlements	Ch. 3. II. a. Ch. 3. II. b.

GRI 2 : Informations générales 2021	2-28 Adhésion à des associations	Ch. 3. III. b.
	2-29 Approche de l'implication des parties prenantes	Ch. 1. III. c.
	2-30 Conventions collectives	Ch. 3. I. c.
GRI 3 : thèmes pertinents 2021	3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents	Ch. 1. III. d.
	3-2 Liste des thèmes pertinents	Ch. 1. III. d.
	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Ch. 1. III. d.
CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ À L'ÉCONOMIE ET À LA RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE		
GRI 201 : performance économique 2016	201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	Ch. 1. I. c.
	201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	Ch. 1. III. d.
	201-3 Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	N/D
	201-4 Aide financière publique	Ch. 1. II. b.
GRI 203 : impacts économiques indirects 2016	203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat	N/D
	203-2 Impacts économiques indirects significatifs	Ch. 1. I. c. Ch. 1. I. d.
EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE DES PRODUITS ET DES PROCESSUS		
GRI 301 : matériaux 2016	301-1 Matériaux utilisés en poids ou en volume	Ch. 1. I. c.
	301-2 Matières recyclées utilisées	Ch. 2. III. b.
	301-3 Produits et matériaux d'emballage valorisés	N/D
GRI 308 : évaluation environnementale des fournisseurs 2016	308-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	Ch. 2. III. a.
	308-2 Impacts environnementaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Ch. 2. III. a.

PRODUCT AND PROCESS ENVIRONMENTAL EXCELLENCE		
GRI 302 : énergie 2016	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	Ch. 1. I. c.
	302-2 Consommation énergétique en dehors de l'organisation	N/D
	302-3 Intensité énergétique	N/D
	302-4 Réduction de la consommation d'énergie	N/D
	302-5 Réduction des besoins énergétiques des produits et des services	N/D
GRI 305 : émissions 2016	305-1 Émissions directes de GES (scope 1)	Ch. 2. II. a.
	305-2 Émissions indirectes de GES (scope 2)	Ch. 2. II. a.
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (scope 3)	Ch. 2. II. a.
	305-4 Intensité des émissions de GES	N/D
	305-5 Réduction des émissions de GES	Ch. 2. II. b.
	305-6 Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	N/D
	305-7 Émissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives	N/D
GRI 306 : déchets 2020	306-1 Production de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	Ch. 2. III. b.
	306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	Ch. 2. III. b.
	306-3 Déchets générés	Ch. 2. III. b.
	306-4 Déchets détournés de l'élimination	Ch. 2. III. b.
	306-5 Déchets destinés à l'élimination	Ch. 2. III. b.
GRI 417 : marketing et étiquetage 2016	417-1 Exigences relatives à l'information sur les produits et services, et à l'étiquetage	Ch. 1. I. a.
	417-2 Incidents of non-compliance concerning product and service information and labelling	N/D
	417-3 Incidents de non-conformité concernant les communications marketing	N/D

CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT EN AMONT RESPONSABLE		
GRI 204 : pratiques d'achat 2016	204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	Ch. 2. III. a.
GRI 408 : travail des enfants 2016	408-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	Ch. 2. III. a.
GRI 409 : travail forcé ou obligatoire 2016	409-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	Ch. 2. III. a.
GRI 414 : évaluation sociale du fournisseur 2016	414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	Ch. 2. III. a.
	414-2 Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Ch. 1. III. d. Ch. 2. III. a.
ÉTHIQUE INTERNE ET GOUVERNANCE		
GRI 401 : emploi 2016	401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Ch. 3. I. b.
	401-2 Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	Ch. 3. I. c.
	401-3 Congé parental	N/D
GRI 405 : diversité et égalité des chances 2016	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	Ch. 3. I. b.
	405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Ch. 3. I. b.
GRI 403 : santé et sécurité au travail 2018	403-1 Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Ch. 3. I. a.
	403-2 Identification et évaluation des risques, et enquêtes sur les incidents	Ch. 3. I. a.
	403-3 Services de santé au travail	Ch. 3. I. a.
	403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	Ch. 3. I. a.
	403-5 Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	Ch. 3. I. a.
	403-6 Promotion de la santé des travailleurs	Ch. 3. I. a.

ÉTHIQUE INTERNE ET GOUVERNANCE		
GRI 403 : santé et sécurité au travail 2018	403-7 Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	N/D
	403-8 Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Ch. 3. I. a.
	403-9 Accidents du travail	Ch. 3. I. a.
	403-10 Maladies professionnelles	Ch. 3. I. a.
RECRUTEMENT, PERFECTIONNEMENT ET FIDÉLISATION DES TALENTS		
GRI 404 : formation et éducation 2016	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	Ch. 3. I. c.
	404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Ch. 3. I. c.
	404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Ch. 3. I. c.
GRI 413 : communautés locales 2016	413-1 Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	Ch. 1. III. d.
	413-2 Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels, sur les communautés locales	Ch. 1. III. d.

TABLEAU 18 : INDICE DES NORMES GRI

ANNEXE F. INDICE DES NORMES TCFD

CATEGORIE	DESCRIPTION	SECTION DU RAPPORT
Gouvernance	Décrire la manière dont le Conseil d'administration supervise les risques et opportunités liés au changement climatique	Ch. 1. III. b.
	Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au changement climatique	Ch. 1. III. b.
Stratégie	Décrire les risques et opportunités climatiques identifiés par l'organisation à court, moyen et long terme	Ch. 2. I. b. Ch. 1. III. d.
	Décrire l'impact des risques et opportunités climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation.	Ch. 2. I. b. Ch. 1. III. d.
	Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, en tenant compte des différents scénarios climatiques, y compris le scénario d'une augmentation des températures de 2°C ou moins	Ch. 2. I. b.
Gestion des risques	Décrire les procédures d'identification et d'évaluation des risques climatiques de l'organisation	Ch. 2. I. b.
	Décrire les procédures de gestion des risques climatiques de l'organisation	Ch. 2. I. b.
	Décrire comment les procédures d'identification, d'évaluation et de gestion des risques climatiques sont intégrées dans la gestion globale des risques de l'organisation	Ch. 1. III. b.
Indicateurs et objectifs	Déclarer les indicateurs utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et opportunités climatiques conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques	Ch. 1. III. a.
	Déclarer les émissions de GES de scope 1, scope 2 et, le cas échéant, de scope 3, ainsi que les risques associés	Ch. 2. II. a.
	Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et opportunités climatiques, ainsi que les résultats atteints dans la poursuite de ces objectifs	Ch. 2. II. a.

TABLEAU 19 : INDICE DES NORMES TCFD

LISTE DES ACRONYMES

ACV

Analyse du cycle de vie

CCR

Centre commun de recherche (de la Commission européenne)

CCRA

Climate Change Risk Analysis - analyse des risques liés au changement climatique

CCS

Comité Culture et Santé

CE

Conformité européenne

CFBEV

Carbon Footprint of Electric Vehicle Batteries - empreinte carbone des batteries de véhicules électriques

CSE

Comité Social et Economique

CSRD

Corporate Sustainability Reporting Disclosure - directive européenne sur le reporting extra-financier

CSSCT

Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail

DUER

Document unique d'enregistrement des risques

ESG

Enjeux ESG (Environnement, Social et Gouvernance)

GES

Emissions de gaz à effet de serre

GF

Gigafactory de Verkor

HSE

Health, Safety and Environment - Santé, Sécurité et Environnement

IRO

Impacts, Risques et Opportunités

ISO

International Organisation for Standardisation
Organisation internationale de normalisation

IT

Informatique

KPI

indicateurs clés de performance

MAA

matériaux actifs d'anode

MAC

matériaux actifs de cathode

MPS

Matières Premières Stratégiques

NMC

Nickel Manganèse Cobalt

OCDE

Organisation de coopération et de développement économiques

PPA

Power Purchase Agreement - contrats d'achats d'électricité

PRG

Potentiel de réchauffement global

QAE

Questionnaire d'auto-évaluation

QVT

Qualité de Vie au Travail, devenue aujourd'hui Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)

RPS

Risques psychosociaux

SOP

Start Of Production - mise en production

SRS

Système de récupération de solvants

UE

Union européenne

VE

Véhicules électriques

VIC

Verkor Innovation Centre - centre d'innovation de Verkor

ZGI

Zone Grandes Industries (Dunkerque)

GLOSSAIRE

Analyse du Cycle de Vie (ACV)

Méthode quantitative, multi-critères utilisée pour évaluer les impacts sur l'environnement d'un produit tout au long de son cycle de vie (extraction des matières premières, production, distribution, utilisation, fin de vie).

Anode

L'électrode négative d'une batterie.

Bas-carbone

Activité ou produit affichant une empreinte carbone plus faible que la moyenne actuelle pour la même activité ou le même produit.

Black mass

Poudre noire obtenue à partir de composants de batterie broyés et déchetés, contenant une large part de métaux précieux.

Cathode

L'électrode positive d'une batterie.

Cellule de batterie

Dispositif électrochimique qui stocke chimiquement l'énergie. Elle est composée d'une électrode positive et d'une électrode négative, d'un séparateur et d'un électrolyte.

Conception de cellule

Caractéristiques de la cellule, notamment les dimensions, le poids, le format et les composants. Trois principaux formats existants : cylindrique, « pouch », prismatique.

Critères d'exclusion⁶

Définie dans la norme ISO 14040 comme « spécification de la quantité de flux de matière ou d'énergie ou du niveau de l'importance environnementale associée aux processus élémentaires ou au système de produits qui doivent être exclus de l'étude ».

Déchets non dangereux

Tous les déchets qui ne causent aucun dommage aux personnes ou à l'environnement.

Densité énergétique

Quantité d'énergie contenue dans une batterie par rapport à son poids, évaluée en Wh/kg ou en Wh/L.

Devoir de vigilance⁷

La « devoir de vigilance » est une notion juridique selon laquelle les grandes entreprises ont le devoir de mettre en œuvre des mesures pour identifier, prévenir et atténuer les risques liés aux droits de

l'Homme, à l'environnement, à la santé et à la sécurité tout au long de la chaîne de valeur.

Électrode

Conducteur électrique solide qui transporte le courant électrique dans une partie non métallique d'un circuit.

Electrolyte

Substance qui transporte les ions entre les électrodes, généralement composée de sel de lithium et de solvants organiques.

Empreinte carbone

La quantité de gaz à effet de serre (GES) émis directement et indirectement par les activités d'un individu, une entreprise, une communauté ou un produit.

Evaluation de double matérialité

Une analyse à double sens qui identifie :

- les impacts de l'entreprise sur son environnement social et naturel ;
- les impacts des questions sociales et environnementales sur la performance économique de l'entreprise.

GLOSSAIRE

Financement de série C

La troisième étape de financement externe reçue par une start-up ou une entreprise, après les tours de financement de série A et de série B. La série C vise à poursuivre l'expansion internationale de l'entreprise.

Gaz à effet de serre (GES)

Les gaz à effet de serre sont des constituants gazeux de l'atmosphère, tant naturels qu'anthropiques, qui absorbent et émettent un rayonnement à des longueurs d'onde spécifiques du spectre du rayonnement terrestre émis par la surface de la Terre, l'atmosphère et les nuages. C'est cette propriété qui est à l'origine de l'effet de serre. La vapeur d'eau (H₂O), le dioxyde de carbone (CO₂), l'oxyde nitreux (N₂O), le méthane (CH₄) et l'ozone (O₃) sont les principaux gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère terrestre.

Gigafactory

Importante usine de fabrication de batteries, dont la capacité de production est mesurée en GWh/an.

Indice de l'égalité hommes-femmes (ou d'égalité de genre) ⁸

L'indice de l'égalité hommes-femmes est un outil visant à mesurer les progrès de l'égalité hommes-femmes dans l'UE, élaboré par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE). Composé de 31 indicateurs sur une échelle de 1 à 100, il apporte une plus grande visibilité quant aux domaines à améliorer et soutient les autorités pour concevoir des mesures d'égalité de genre plus efficaces.

Ligne pilote

Ligne de production à petite échelle, utilisée pour fabriquer et tester des technologies en développement.

Matériaux actifs

Matériaux qui participent à la réaction électrochimique pendant la charge/décharge de la batterie. Ils sont issus de la transformation chimique des matières premières.

Module de batterie

Combinaison de plusieurs cellules connectées entre elles en série et/ou en parallèle.

NMP

Le N-Methyl-2-pyrrolidone est un composé organique utilisé comme solvant.

Pack batterie

Système final de batterie, composé de plusieurs modules et systèmes de contrôle, tels qu'un BMS (système de gestion de la batterie) ou un système de refroidissement.

Pôle de compétitivité ⁹

Un pôle de compétitivité rassemble des petites et grandes entreprises, des laboratoires de recherche et des centres de formation sur un territoire donné, autour d'une thématique spécifique. Les autorités publiques nationales et régionales sont étroitement associées à cette dynamique. Un pôle de compétitivité a vocation à soutenir l'innovation.

Potentiel de réchauffement global ¹⁰

Le potentiel de réchauffement global, en abrégé PRG, est un terme utilisé pour décrire la puissance relative d'un gaz à effet de serre (GES), en tenant compte de la durée de temps pendant laquelle il restera actif dans l'atmosphère. Les potentiels de réchauffement global actuellement utilisés sont ceux calculés sur 100 ans. Le dioxyde de carbone est considéré comme le gaz de référence et il lui est attribué un PRG égal à 1 pour 100 ans.

GLOSSAIRE

Procédé hydrométallurgique

Procédé d'extraction de métaux à partir de minerais ou de matériaux recyclés à l'aide d'une solution aqueuse.

Rebut

Déchets produits pendant la fabrication des batteries.

Réchauffement climatique ¹¹

Estimation de la hausse de la température moyenne à la surface du globe au cours d'une période de 30 ans ou la période de 30 ans centrée sur une année ou une décennie donnée, exprimée par rapport aux niveaux préindustriels, sauf indication contraire.

Recyclage en boucle fermée

Processus par lequel un produit/matériau de batterie usagée peut être réutilisé et transformé en nouveau produit pour la batterie.

Recyclage en tant que service (Recycling as a service, RaaS)

Dans son modèle économique, Verkor conserve la propriété des matières premières stratégiques et paye des frais de traitement à ses partenaires de recyclage pour la transformation des rebuts de production en matériaux actifs de cathode. Cette

solution a pour objectif d'éviter une exposition aux fluctuations des prix du marché des métaux, tout en conservant le contrôle des matières premières stratégiques.

Risque professionnel

Le risque professionnel est un risque (c'est-à-dire une source potentielle de dommage) auquel un salarié est exposé sur son lieu de travail.

Séparateur

Membrane polymère humidifiée par l'électrolyte positionnée entre l'anode et la cathode pour empêcher les courts-circuits électriques tout en permettant l'échange d'ions lithium.

Transport en amont

Catégorie 4 du scope 3 dans le Protocole des gaz à effet de serre (GES). Catégorie définie comme le transport et la distribution de produits achetés pendant l'année de reporting, entre les fournisseurs de rang 1 d'une entreprise et ses activités propres dans des véhicules non détenus ou exploités par la société déclarante (y compris le transport maritime multimodal où de multiples transporteurs sont impliqués dans la livraison d'un produit, mais hors combustibles et produits énergétiques). Elle

comprend également les services de transport et de distribution par des tiers achetés par la société déclarante pendant l'année de reporting (par ex. de produits vendus).

Transport en aval ¹²

Catégorie 9 du scope 3 dans le Protocole des gaz à effet de serre (GES). Cette catégorie comprend les émissions produites pendant l'année de reporting par le transport et la distribution de produits vendus dans des véhicules ou des installations non détenus ou contrôlés par la société déclarante. Cette catégorie inclut également les émissions provenant du commerce de détail et de l'entreposage. Les services de transport et de distribution sortants achetés par l'entreprise déclarante sont exclus de la catégorie 9 et inclus dans la catégorie 4 (transport et distribution en amont) car l'entreprise déclarante achète le service.

Yield

Le pourcentage de produits conformes par rapport à la quantité totale de produits fabriqués. Également connu sous le nom de ratio ou taux de qualité.

INDEX

¹ *Info.gouv.fr, 2 millions de voitures électriques en 2030.*

<https://www.info.gouv.fr/actualite/2-millions-de-voitures-electriques-en-2030>

² *IEA report, Global EV outlook 2024.*

<https://www.iea.org/reports/global-ev-outlook-2024/trends-in-electric-vehicle-batteries>

³ *Statista, Battery generation capacity in the European Union countries in 2022, with a forecast to 2030.*

<https://www.statista.com/statistics/1419866/battery-production-capacity-european-union-countries-forecast/#:~:text=The%20total%20battery%20production%20capacity,end%20of%20the%20forecast%20period>

⁴ *Foire aux questions (FAQ) : éligibilité au bonus écologique.*

<https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/actu-2020/20231005-faq.pdf>

⁵ *United Nations 2030 Sustainable Development Goals.*

<https://sdgs.un.org/goals>

⁶ *ISO 14040:2006. Environmental management – life cycle assessment – principles and framework. Geneva, CH: International Organization for Standardization.*

⁷ *Corporate sustainability due diligence – European Commission (Europa.eu).*

https://commission.europa.eu/business-economy-euro/doing-business-eu/sustainability-due-diligence-responsible-business/corporate-sustainability-due-diligence_en#:~:text=Corporate%20sustainability%20due%20diligence.%20Fostering

⁸ *About | Gender Equality Index | European Institute for Gender Equality (europa.eu).*

<https://eige.europa.eu/gender-equality-index/about>

⁹ *Le 4 Pages de la DGE, Etudes économiques (N°67 March 2017).*

https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/etudes-et-statistiques/4p-DGE/2017-03-4pages-67-Competitiveness-clusters.pdf&ved=2ahUKEwily93Yn-9mIAxWHdqQEHfx6OM4QFnoECBoQAQ&usq=AOVaw3YYbOKY-bFK82uE-MowbvbB

¹⁰ *Eurostat Glossary: Global-warming potential (GWP)*

[https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Global-warming_potential_\(GWP\)](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Global-warming_potential_(GWP))

¹¹ *Glossary – Global Warming of 1.5 °C (ipcc.ch).*

<https://www.ipcc.ch/sr15/chapter/glossary/>

¹² *Scope 3 Calculation Guidance (ghgprotocol.org).*

https://ghgprotocol.org/sites/default/files/2023-03/Scope3_Calculation_Guidance_0%5B1%5D.pdf



VERKOR - siège social et adresse commerciale :
2 Rue Charles Berthier, 38000 Grenoble, France

Capital social : 704 941 € (au 13 décembre 2022)
Numéro RCS Grenoble : 888 047 792

CRÉDIT PHOTO : ©JULIEN PARDON